

2016



2016

RAPPORT
DE GESTION



Des valeurs partagées

Le festival le Chant du Gros a fêté ses 25 ans en septembre 2016 avec une affiche spectaculaire et quelque 50'000 festivaliers. La cote du festival lancé au Noirmont à ses débuts sur un simple char à pont ne cesse de grandir. Cela s'explique par la présence de stars mais aussi et surtout par cette ambiance unique qui fait la réputation du Chant du Gros loin à la ronde. Là, sous les étoiles de la scène et autour des feux vers lesquels se pressent les festivaliers, opère une magie sans pareille. Chaque festivalier qui quitte le Noirmont a cette idée en tête : y revenir à la première occasion.

Cela ne va pas sans des infrastructures qui se sont hissées au fil du temps à la hauteur de l'événement. La manifestation et ses organisateurs ont indéniablement su trouver les moyens de leurs ambitions.



Gilles Pierre



Pierric Froidevaux

Qui aurait imaginé un tel succès au lancement du festival ? Le mérite revient au directeur du festival Gilles Pierre, à son bras droit Pierric Froidevaux, au comité et aux centaines de bénévoles qui s'impliquent avec une passion et un enthousiasme renouvelés année après année.

La Banque Cantonale du Jura qui soutient le festival de longue date est particulièrement fière de ce partenariat. Les collaborateurs de la banque ont d'ailleurs été invités à la soirée anniversaire spéciale du festival.

La BCJ se retrouve dans la convivialité, la proximité et la qualité qui font le succès du Chant du Gros.

La valorisation de la région et de ses acteurs est une autre valeur essentielle partagée.

SOMMAIRE

1. Message aux actionnaires, chiffres clés, et reflets conjoncturels	7
2. Rapport annuel 2016	13
3. Gouvernance d'entreprise	23
4. Organisation de la Banque	37
5. Comptes annuels au 31 décembre 2016	41
1. Bilan	42
2. Compte de résultat	44
3. Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan	45
4. Tableau des flux de trésorerie	45
5. Présentation des capitaux propres	46
6. Annexe	47
6. Rapport de l'Organe de révision	75
7. Ratios de fonds propres et de liquidités	81
8. Adresses	85

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

CHIFFRES CLÉS

REFLETS CONJONCTURELS



MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

La Banque Cantonale du Jura a une nouvelle fois démontré sa bonne santé avec un exercice 2016 à la hauteur de ses attentes. Ainsi, le résultat opérationnel a progressé de 3 %, alors que le bénéfice net a augmenté de 2,3 %. Le volume des créances hypothécaires a connu une embellie de CHF 62 millions, soutenues par un accroissement substantiel de l'épargne de près de CHF 60 millions.

Ces bons résultats permettent au Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende de CHF 5,4 millions, identique à celui des trois dernières années et qui représente le niveau le plus élevé de l'histoire de la banque. Dans le même temps, le renforcement des fonds propres, indispensable à la croissance de la banque, s'élève à CHF 7,3 millions.

Aussi réjouissants soient-ils, ces chiffres ne doivent pas nous faire oublier le contexte économique et financier difficile dans lequel la Banque Cantonale du Jura a évolué durant l'exercice 2016 et qui n'a guère changé par rapport à l'année précédente. Ainsi, la conjoncture économique est restée en demi-teinte. En particulier, le secteur horloger, qui représente un pan essentiel de l'économie jurassienne, a durement souffert de la forte diminution des volumes de commandes. D'un autre côté, le maintien des taux d'intérêts négatifs continue de peser sur la marge d'intérêt. Et il faut bien l'admettre, l'année 2017 s'annonce de la même veine. Les premiers pas de Donald Trump à la Maison-Blanche ne sont pas là pour nous rassurer et illustrent parfaitement les incertitudes politiques qui risquent de peser sur l'économie mondiale cette année.

Un autre défi de taille nécessite toute notre attention : le virage de la digitalisation. Ce défi constitue une préoccupation majeure de la banque, qui mène une stratégie numérique de concert avec ses partenaires, en particulier la Banque Cantonale de Fribourg. Les premiers effets visibles pour notre clientèle ont été la distribution de notre produit e-Pack en 2015, suivie de la mise en place du BCJ Mobile banking en 2016. Deux lancements qui ont connu un franc succès. Actuellement, de nombreuses applications sont en travail dans tous les secteurs de la banque et vont être mises en activité au cours des trois prochaines années. La prochaine application qui concernera directement nos clients sera la mise en service du nouvel e-banking dans le courant de l'année 2017.

Tous ces développements constituent les premiers pas de notre établissement dans la nouvelle ère de la numérisation bancaire et sont essentiels pour assurer la pérennité de la banque.

Nous aurons à cœur de relever les nombreux défis qui nous attendent. Pour cela, nous comptons sur l'engagement et le professionnalisme de chacune de nos équipes, à qui nous adressons toute notre reconnaissance pour le travail accompli. Nous tenons également à remercier vivement nos actionnaires et nos clients pour le soutien et la confiance qu'ils nous témoignent.



Christina Pamberg

Présidente du Conseil
d'administration



Bertrand Valley

Directeur général

CHIFFRES CLÉS

1

	2012	2013	2014	2015	2016
Bilan (en millions de francs)					
Total du bilan	2'250	2'336	2'552	2'851	2'904
Avances à la clientèle (après compensation des corrections de valeurs)	2'017	2'106	2'236	2'324	2'369
Dépôts de la clientèle (y compris obligations de caisse)	1'565	1'627	1'697	1'821	1'790
Fonds propres (après répartition)	199,3	208,8	213,4	218,4	225,6
Résultats (en millions de francs)					
Revenu brut des opérations d'intérêt	29,6	29,8	30,7	29,9	31,0
Commissions	10,4	10,8	10,7	8,9	8,9
Résultat de négoce	3,7	4,1	4,0	4,3	4,2
Total des produits (avant variations des corrections de valeur pour risque de défaillance)	44,1	45,3	45,7	43,4	44,4
Charges d'exploitation	24,0	24,7	24,9	26,5	26,3
Bénéfice opérationnel (sans amortissement projet «Migration informatique»)	18,5	19,7	19,5	16,0	16,5
Bénéfice net	8,6	9,0	9,0	8,6	8,8
Dépôts titres de la clientèle (en millions de francs)					
	926	864	826	792	795
Effectif total (en unités de travail à plein temps)					
	111,1	118,8	120,5	115,6	116,2
Ratios (en %)					
Fonds propres (après répartition) / Total du bilan	8,9	8,9	8,4	7,7	7,8
Couverture des fonds propres exigibles y compris volant anticyclique (1% en 2013; 2% en 2014)	200	198	184	182	187
Résultat opérationnel / Fonds propres (après répartition)	9,3	9,4	9,1	7,3	7,3
Charges / Produits	50	54	55	61	59
ROE (avant impôts et dotation aux fonds propres)	9,5	9,5	9,2	8,7	7,6
Données par action (en CHF)					
Fonds propres	66,4	69,6	71,1	72,8	75,2
Résultat opérationnel	6,2	6,6	6,5	5,3	5,5
Bénéfice net	2,9	3,0	3,0	2,9	3,0
Dividende	1,70	1,80	1,80	1,80	1,80
P/E ratio (avant dotation aux fonds propres)	13	12	11	13	13
Données boursières (en francs)					
cours le plus haut	68,50	68,55	68,50	67,90	61,45
cours le plus bas	58,00	59,50	58,00	56,50	50,00
clôture	62,70	63,50	59,50	61,30	56,00
Capitalisation boursière (en milliers de francs)					
	188'100	190'500	178'500	183'900	168'000
Nombre d'actions					
	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000	3'000'000

REFLETS CONJONCTURELS

Au début de l'année 2016, le Fonds Monétaire International (FMI) prévoyait une croissance de l'économie mondiale de l'ordre de 3,4%. A l'image des années précédentes, les pays émergents ont été les moteurs de cette croissance, avec 4,3% de progression, contre 2,1% pour les Etats développés. Concernant la Suisse, le FMI tablait sur 1,3% de variation positive du PIB, projection révisée à +1,5% en milieu d'année, rejoignant l'avis du Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO). Le Groupe d'experts de la Confédération mettait toutefois en évidence les nombreuses incertitudes pesant sur l'année à venir: Brexit, élections américaines, évolution du cours du pétrole, notamment.

La croissance de l'économie helvétique a finalement été conforme aux prévisions, supérieure à celle de 2015 (+0,8%). Le taux de chômage a lui diminué de 0,2% durant l'année, s'établissant à 3,5% au mois de décembre. Contrairement aux années précédentes, la Suisse n'est plus un îlot de croissance au milieu de l'Europe. La progression de son PIB est similaire à celle des pays l'entourant, mais elle peut compter à long terme sur ses atouts structurels. En 2016, elle figure à nouveau en tête du classement de la compétitivité du Forum économique mondial ainsi que du classement de l'innovation.

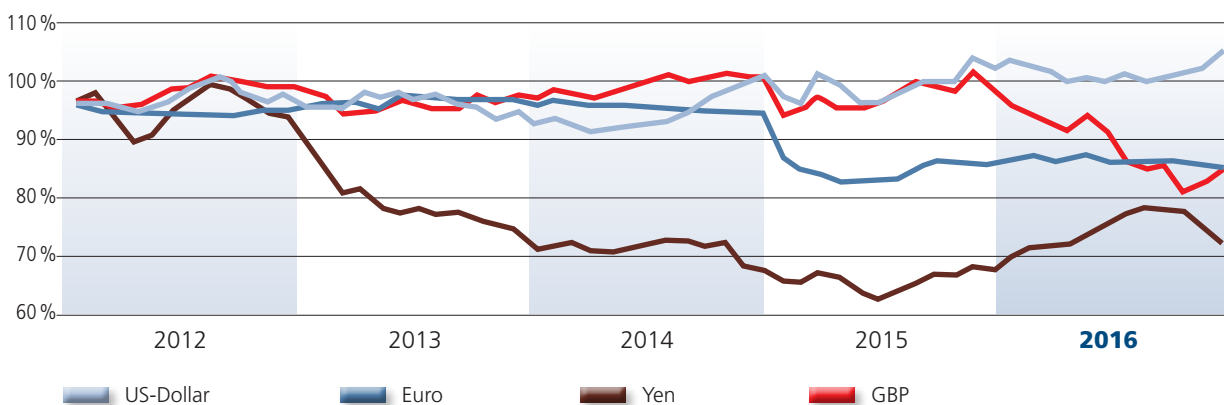
Bien que toujours pénalisées par un franc nettement surévalué, les exportations sont en hausse de 3,8% par rapport à 2015. L'excellente capacité d'adaptation des entreprises suisses face au franc fort ainsi que la hausse de la demande internationale permettent d'expliquer ce phénomène. Depuis octobre 2016, le rapport EUR/CHF s'est stabilisé autour de 1,07 qui semble être le seuil « implicite » défendu par la Banque Nationale Suisse (BNS).

Les Etats-Unis ont confirmé la reprise de leur croissance, grâce notamment à une expansion de la consommation privée. Le marché du travail se porte bien: le taux de chômage de 5% en fin d'année correspond au niveau de 2007. Face à cette situation, la Réserve fédérale américaine (Fed) a décidé fin 2016 de relever légèrement les taux, plaçant la fourchette entre 0,50 et 0,75%. Elle attendra d'en savoir plus sur la politique budgétaire du nouveau gouvernement avant de resserrer plus sérieusement la vis du crédit. Le secteur industriel, en déclin depuis de nombreuses années, voit lui d'un bon œil la promesse de Donald Trump d'investir 1'000 milliards de dollars dans les infrastructures publiques.

Les pays membres de l'Union européenne connaissent des situations contrastées. Certains – la France, l'Italie – peinent à retrouver leur niveau d'avant-crise, tandis que d'autres (Allemagne, Espagne et Royaume-Uni) semblent mieux tirer leur épingle du jeu. En 2016, la zone euro a vu son économie croître de 1,7%. Des taux similaires devraient suivre ces deux prochaines années. Selon la Banque centrale européenne, l'inflation devrait passer de 0,2% en 2016 à 1,2% en 2017, éloignant le spectre déflationniste qui menaçait l'Europe depuis 2013. Cependant, si cette hausse générale des prix n'est pas suivie par une hausse des salaires, le pouvoir d'achat des ménages risque de baisser et de peser sur la croissance.

Côté marché du travail, la situation s'améliore au sein de la zone euro: le taux de chômage s'est réduit de 0,5% pour s'établir à 9,8% en décembre 2016, tombant sous la barre symbolique des 10% pour la première fois depuis cinq ans. Cependant, on constate de grandes disparités entre les Etats-membres: du simple au sextuple entre le taux le plus bas et le plus élevé.

Evolution des monnaies par rapport au CHF



En Chine, malgré un certain tassement, le PIB connaît une solide progression (+6,7%), grâce notamment aux mesures de relance prises par les autorités et la Banque centrale chinoise. Néanmoins, le pays devra accélérer le basculement de son économie de l'industrie vers le secteur des services s'il veut maintenir un niveau élevé de croissance. L'objectif est un taux de 6,5% par année jusqu'en 2020. Pour ce faire, le gouvernement est prêt à investir des fonds publics mais compte également sur le développement de la classe moyenne pour doper la consommation intérieure.

Compte tenu de cette lente reprise de l'économie mondiale et d'un taux d'inflation négatif en 2016 (-0,4%), la BNS a décidé de maintenir son cap: politique monétaire expansionniste, taux d'intérêt négatif (-0,75%) appliqué aux avoirs à vue des banques auprès de la BNS, et marge de fluctuation du Libor à trois mois fixée entre -1,25% et -0,25%.

Ces mesures ont pour but de réduire les pressions sur le franc, en rendant les placements dans cette monnaie moins attrayants, et de soutenir l'activité économique. En revanche, elles ne sont pas sans conséquences. Si elles ne répercutent pas ce taux négatif sur les avoirs de leurs clients, les banques en supportent le coût de portage qui est souvent conséquent.

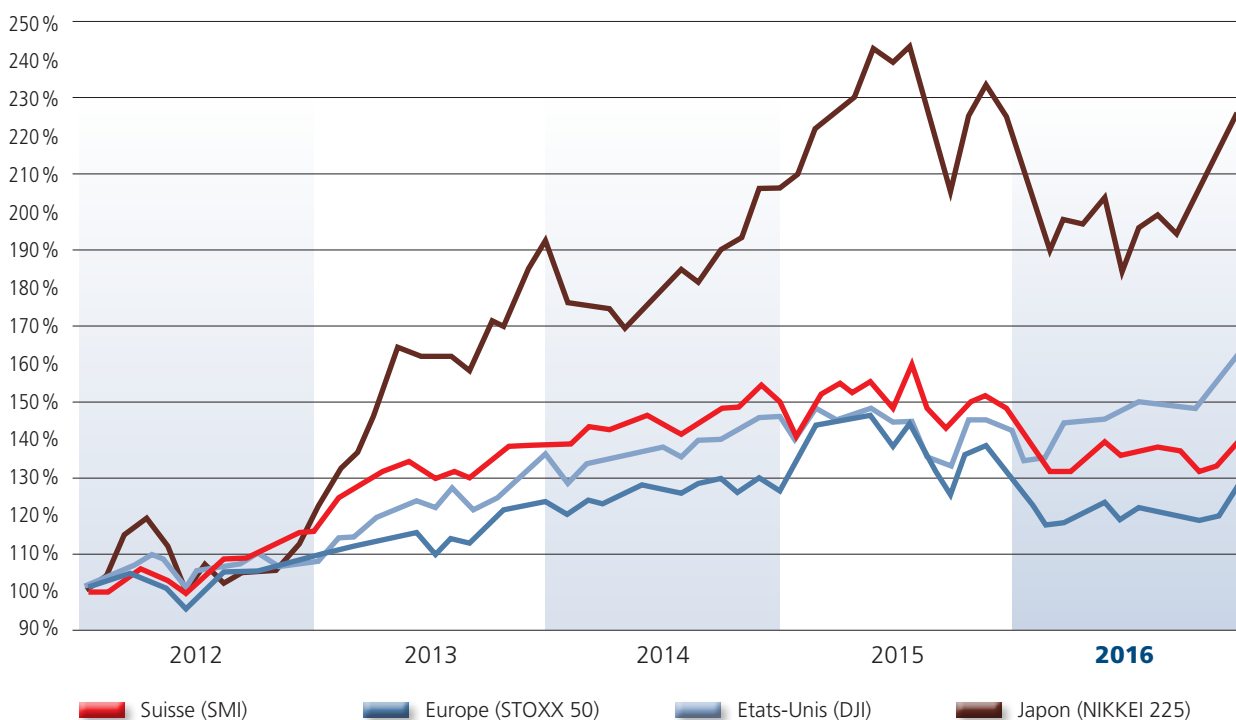
L'assouplissement quantitatif mis en place en mars 2015 par la Banque centrale européenne sera reconduit jusqu'en décembre 2017, ce qui continuera de donner du fil à retordre à la BNS. Et pour cause, les fonds injectés chaque mois par la BCE ont pour effet de déprécier davantage l'euro, ce qui péjore l'industrie exportatrice suisse.

Dans le canton du Jura, l'horlogerie et l'industrie en général constituent un réel pôle de compétences, avec la présence sur le territoire de nombreuses

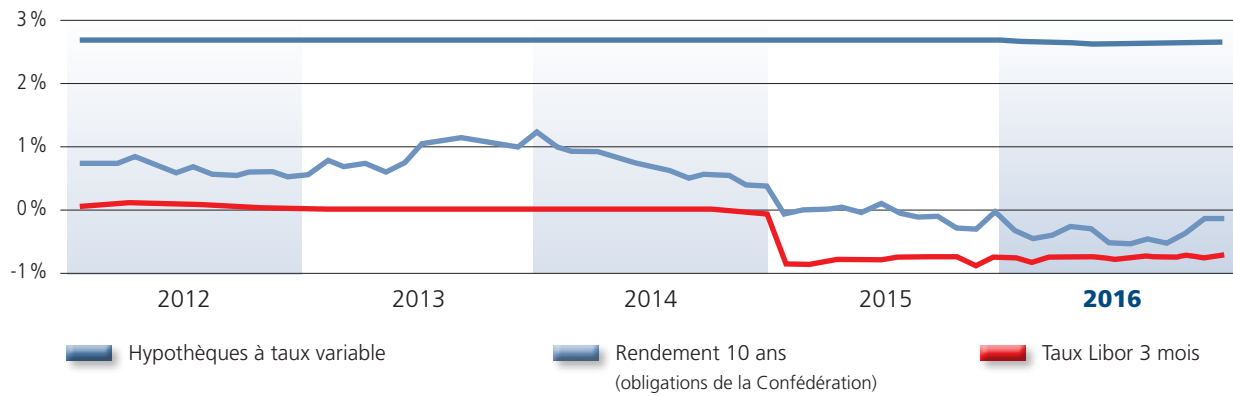
entreprises à la pointe de la technologie. Ce qui constitue un atout peut aussi être une faiblesse: l'économie jurassienne, très exposée aux résultats du secteur secondaire (presque 48% des activités), a souffert cette année de la baisse des exportations horlogères, inférieures de 10% à celles de l'année passée. Le taux de chômage s'est quant à lui établi à 5,1% en fin d'année, en hausse de 0,5 point par rapport à décembre 2015.

En 2017, la tendance conjoncturelle devrait se confirmer en Suisse, avec une reprise tout en douceur du PIB et de l'inflation (respectivement +1.9% et +0.2%). Côté américain, l'accélération de la croissance devrait se poursuivre, avec un taux de 2,3% attendu. En matière de politique monétaire, les décisions de la BNS dépendront fortement de celles de sa consœur européenne, mais on peut tabler sur un statu quo pour 2017.

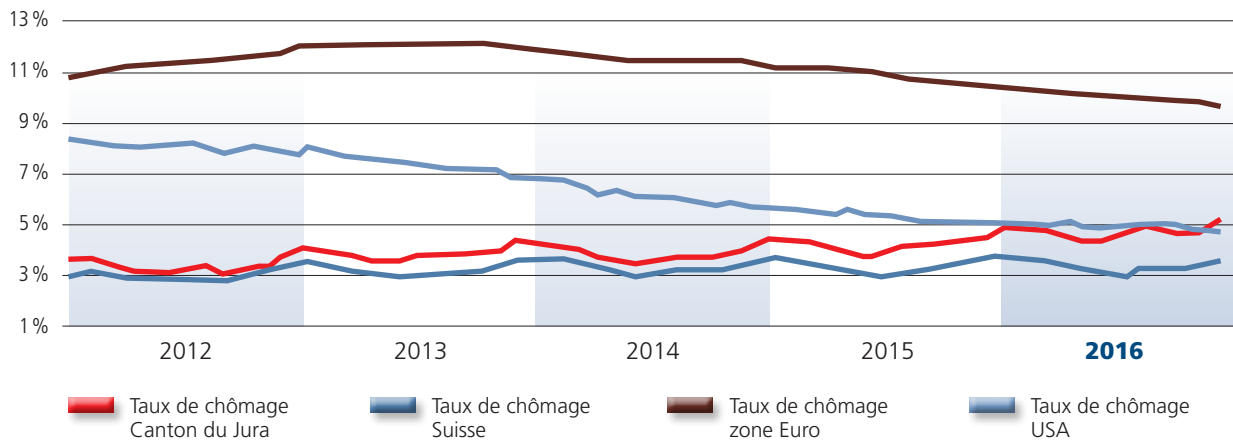
Evolution des marchés boursiers



Evolution des taux d'intérêt en CHF



Evolution du taux de chômage



RAPPORT ANNUEL 2016



INTRODUCTION

Les problèmes majeurs qui affectent le monde économique et financier depuis maintenant plusieurs années ont généralement perduré durant l'exercice 2016. C'est notamment le cas pour l'Europe où la plupart des états continue à se débattre dans les difficultés, même si certains signes d'amélioration de la conjoncture ont été constatés durant l'exercice sous revue.

L'économie du Vieux-Continent est par ailleurs affectée par les dissensions politiques qui secouent l'Union européenne, le « Brexit » en étant le meilleur exemple.

Les pays émergents, Chine en tête, doivent également faire face à de sérieux défis et ont, pour leur majorité, enregistré un nouveau tassement de leur taux de croissance, voire sont même tombés en récession comme la Russie ou le Brésil. La situation est heureusement meilleure du côté de la première économie du monde, puisque l'économie américaine a affiché pour le troisième exercice consécutif une progression de son produit intérieur brut réel supérieure à 2%.

Face à cette conjoncture qui demeure incertaine, le monde bancaire continue à connaître des heures difficiles qui le contraignent à relever des défis qui se succèdent à un rythme soutenu. Cela est notamment le cas pour les banques helvétiques, qui, outre un contexte général compliqué, doivent toujours faire face aux incessantes attaques menées contre la place financière suisse ainsi qu'à un accroissement continu de la réglementation qui exerce une pression à la hausse sur les charges d'exploitation. Par ailleurs, la persistance du phénomène de taux d'intérêts négatifs imposés par la Banque nationale complique encore la situation en impactant parfois lourdement les résultats des banques, dans la mesure où il leur est souvent difficile de répercuter ces taux négatifs sur la clientèle.

MARCHE DES AFFAIRES

Dans cet environnement global plutôt tourmenté, la Banque Cantonale du Jura a réalisé des résultats que l'on peut qualifier de bons pour l'exercice 2016. D'une manière générale, ces résultats affichent une hausse par rapport à ceux de l'année précédente.

Pour la deuxième fois, les comptes sont présentés selon les nouvelles normes légales introduites en 2015. Sur cette base, le baromètre majeur de l'évolution des affaires est dorénavant constitué par le résultat opérationnel. Rappelons que ce dernier diverge assez sensiblement de l'ancien bénéfice brut, dans la mesure où il est notamment obtenu après déduction des correctifs de valeur pour risques de défaillance, des autres correctifs de valeur, provisions et pertes et des amortissements sur l'actif immobilisé.

Pour l'exercice 2016, le résultat opérationnel s'établit à 16,49 millions, en hausse de quelque 0,48 million, soit 3% par rapport à l'année précédente (résultat 2015 corrigé des effets de la migration informatique).

Le bénéfice réalisé en 2016 (8,84 millions) est également supérieur à celui de l'exercice antérieur, la hausse étant de 0,19 million, soit 2,3%.

La hausse du total du bilan constitue un autre fait significatif à relever pour l'exercice sous revue. Au 31 décembre 2016, ce total se montait à 2,9 milliards (+1,9% par rapport au 31 décembre 2015). Il s'agit une nouvelle fois d'une somme record pour notre banque.

Ainsi, les chiffres dégagés en 2016 témoignent dans leur ensemble de la bonne santé financière de la BCJ et démontrent que notre établissement est capable de réaliser, dans la durée, des résultats tout-à-fait satisfaisants dans des périodes de conjoncture économique et financière particulièrement difficiles.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le total des revenus de la Banque qui s'établit à 43,6 millions enregistre une progression de 0,84 million (+2%) par rapport au chiffre de l'exercice précédent.

Cette évolution positive est essentiellement imputable au résultat des opérations d'intérêt qui affiche une hausse de 0,9 million (+3,1%). Cette dernière est principalement liée à la progression des avances à la clientèle (+47,5 millions) et à la réduction de la charge sur IRS due aux taux négatifs, qui avait lourdement impactée le résultat 2015.

On relèvera qu'en fonction des nouvelles dispositions de présentation des comptes, ce résultat tient compte de la variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liés aux opérations d'intérêt, qui représente, pour l'exercice sous revue, une charge de 0,87 million (chiffre quelque peu supérieur à celui de 2015 qui était de 0,7 million). Par contre il n'intègre plus la charge annuelle liée à la rémunération de la garantie de l'Etat (charge de 0,78 million pour l'exercice 2016), qui est à présent comptabilisée sous les charges d'exploitation.

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de services qui s'établit à 8,92 millions est équivalent à celui de l'année antérieure malgré un recul des opérations sur titres menées pour le compte de la clientèle.

Le résultat des opérations de négoce (4,23 millions) est lui aussi très proche de celui de l'exercice précédent, la baisse étant inférieure à 1%. Cette légère baisse est imputable à un recul du volume des opérations de change. Par contre, le résultat des opérations de titres menées pour le compte propre de la banque est positif, contrairement à ce qui s'était produit en 2015.

De même, les autres résultats ordinaires (0,33 million) enregistrent une variation minimale de l'ordre 0,06 million, qui s'explique notamment par une perte sur un immeuble hors exploitation revendu par la banque.

Les charges d'exploitation s'établissent à 26,28 millions, accusant une baisse de 0,23 million (-0,9%). Ce léger recul est imputable à un effort de gestion stricte des charges de la banque. A signaler que la charge liée à la rémunération de la garantie de l'Etat (0,78 million) est comptabilisée sous cette rubrique.

Les amortissements courants sont légèrement plus élevés que ceux de l'exercice antérieur (+0,06 million). Par contre, contrairement à 2015, plus aucun amortissement en relation avec la migration informatique ne vient grever le résultat de 2016, le solde des dépenses liées à cette migration ayant été amorti au 31 décembre 2015.

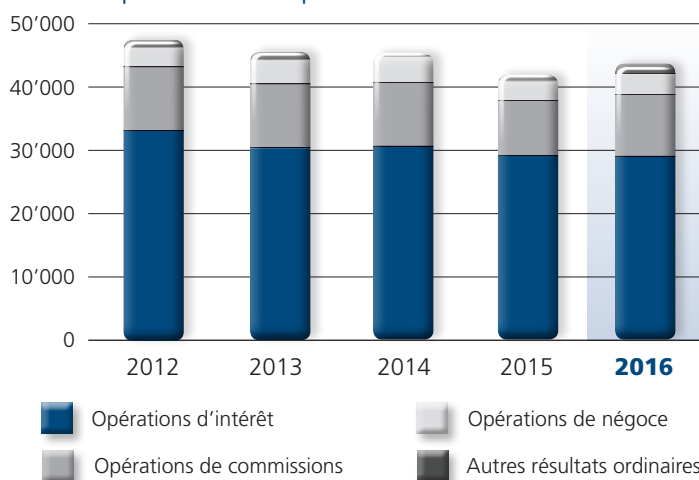
Le poste des variations de provisions, autres correctifs de valeur et pertes se solde par un montant net positif de 0,25 million. Ce résultat s'explique essentiellement par la dissolution de provisions ne se justifiant plus d'un point de vue économique. A l'inverse d'autres provisions pour risques ont été constituées, mais d'un montant

global inférieur. Il faut encore rappeler que cette rubrique ne comprend plus les corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêt comprises dorénavant dans le résultat des opérations d'intérêt.

Le montant de 0,65 million de produits extraordinaires provient pour l'essentiel du gain réalisé sur la vente des actions Swisscanto. Cette vente a été effectuée en 2015, mais le paiement se fait par tranches et ce jusqu'en 2018.

Le dernier poste influençant significativement le bénéfice est celui des variations de réserves pour risques bancaires généraux, réserves qui sont considérées comme des fonds propres. La charge nette de 3,85 millions s'explique exclusivement par la dotation à ces réserves, prélevée sur le résultat opérationnel.

Répartition des produits (en milliers de CHF)



BILAN

Depuis plusieurs années, le total du bilan s'accroît de manière significative. L'exercice 2016 ne fait pas exception à la règle, même si la hausse enregistrée (+53 millions) est moins marquée que lors des exercices précédents. Au 31 décembre 2016, le bilan de la BCJ se montait ainsi à 2,9 milliards, ce qui constitue un nouveau record depuis la création de la banque.

Au niveau de l'actif, on soulignera la progression appréciable du poste des créances hypothécaires (+62 millions, montant inférieur de 46 millions à celui de 2015). Les créances sur la clientèle accusent à l'inverse un recul de 15 millions.

Le poste des liquidités (324 millions) demeure sur un niveau très élevé. Cela s'explique notamment par les conditions de taux d'intérêts négatifs qui ont prévalu sur le marché durant l'année 2016 et qui ont conduit de nombreuses banques à accroître leurs engagements à court terme générateurs de liquidités. Il faut par ailleurs relever qu'en fonction des nouvelles exigences légales en termes de liquidités qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2015, les besoins des banques en la matière vont s'accroître régulièrement jusqu'en 2019.

Signalons encore que la baisse des autres actifs (-2,1 millions) est essentiellement le fruit de la variation de la valeur de remplacement nette des instruments financiers dérivés.

Les autres postes de l'actif n'ont pas enregistré de variations particulièrement significatives.

Au passif du bilan, il faut constater la diminution des engagements envers la clientèle qui se chiffre à quelque 28 millions. Cette baisse s'explique par un recul des dépôts effectués par la clientèle hors canton. Par contre, il faut relever que les dépôts d'épargne progressent sensiblement (+59 millions). A signaler que ces dépôts d'épargne franchissent pour la première fois le cap du milliard de francs. Rappelons qu'avec les nouvelles directives de présentation des comptes, il n'est plus établi de différenciation entre les dépôts sous forme d'épargne et les autres engagements envers la clientèle.

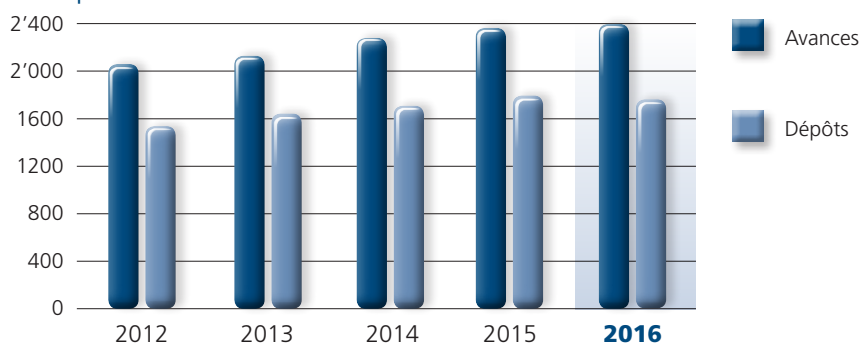
A l'inverse, la rubrique des emprunts et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage augmente de 91 millions. Cette progression s'explique par l'émission en 2016 par notre banque de deux placements privés pour un total 40 millions à 10 ans. Le solde de l'augmentation est constitué par un accroissement des prêts de la Centrale des lettres de gage des banques cantonales suisses. Ces sources de fonds démontrent la volonté de la banque d'assurer un financement à long terme de ses opérations actives, notamment de ses prêts hypothécaires, en souscrivant à ce type d'emprunts à des conditions d'intérêts particulièrement favorables en cette période de taux historiquement bas.

L'augmentation conséquente des emprunts et prêts de la Centrale de lettres de gage a plus que financé la progression du bilan. Cela explique que le total des engagements envers les banques et des engagements résultant d'opérations de financement de titres diminue de 7 millions.

Nous soulignerons encore que le ratio de financement des avances à la clientèle par les dépôts de la clientèle (y compris obligations de caisse) a quelque peu diminué, passant de 78,4% à 75,6%. Ce ratio revient ainsi sur son niveau de 2014.

L'évolution des autres postes du passif du bilan est nettement moins conséquente et ne suscite pas de commentaires particuliers.

Couverture des avances à la clientèle par les fonds de la clientèle (en millions de CHF)



OPÉRATIONS DE CRÉDITS ET MARGE D'INTÉRÊTS

Globalement, les avances à la clientèle ont progressé d'environ 47,5 millions durant l'exercice sous revue. Cette hausse est exclusivement due à l'augmentation des créances hypothécaires, qui s'accroissent de quelque 62 millions, chiffre inférieur de 46 millions à celui de l'exercice précédent. Il est d'autre part important de relever qu'elle s'est réalisée sans modification des normes d'avances appliquées par notre institut.

Le volume brut des nouvelles avances octroyées à la clientèle en 2016 s'est fixé quant à lui à 246 millions. Ce chiffre est supérieur à celui de l'année précédente (231 millions). Son importance démontre que la BCJ continue à jouer pleinement son rôle de soutien à l'économie régionale, tout en respectant naturellement les préceptes d'une saine gestion. La banque a également pour principe d'accompagner les entreprises jurassiennes fondamentalement saines, lorsqu'elles connaissent des passages plus difficiles en raison notamment d'une conjoncture défavorable telle que celle que nous avons encore récemment vécue et que nous pourrions à nouveau connaître dans les prochains mois.

En matière d'évolution des taux d'intérêt sur le marché suisse, les taux ont poursuivi leur baisse durant la première moitié de l'année 2016. De nouveaux planchers historiques ont alors été atteints avec des taux « IRS » à 10 ans qui ont atteint -0,40% dans le courant de l'été. Du jamais vu sur notre marché national! La tendance s'est toutefois inversée en fin d'exercice, les taux s'établissant finalement à fin décembre quasiment sur leurs niveaux du tout début d'année.

Au niveau des conditions appliquées à la clientèle, notre banque a maintenu son taux hypothécaire variable de référence pour les immeubles d'habitation à 2,875%.

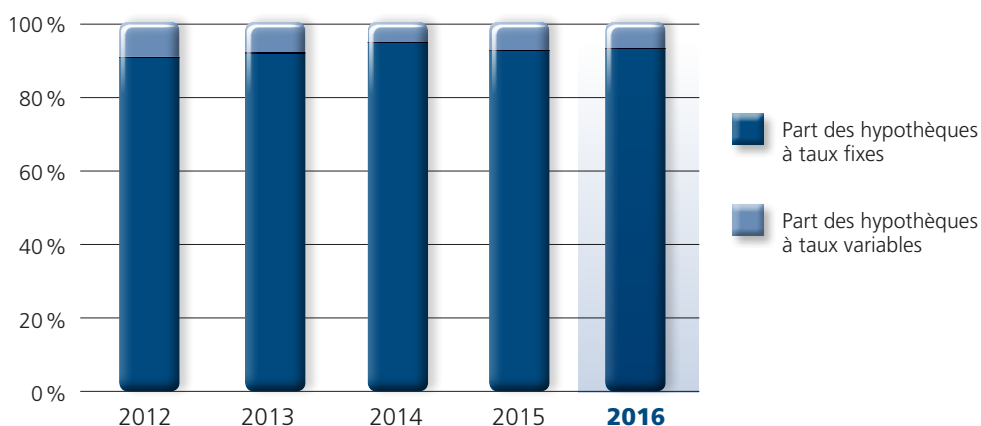
Il faut toutefois rappeler que ce taux de référence n'a plus grande signification, dans le sens où le bas niveau des taux a conduit la très grande majorité des clients à conclure des contrats à terme fixe à des conditions particulièrement attractives. Ainsi, à fin 2016, la part des hypothèques à taux fixe dans le portefeuille de la Banque représentait plus de 96% du total des créances hypothécaires.

Cette composition du portefeuille hypothécaire exige que la banque soit particulièrement attentive à la structure de son refinancement et à la maîtrise de son risque de taux. Elle se doit notamment d'assurer une congruence importante des échéances entre les actifs et les passifs de son bilan. Pour ce faire, elle utilise les moyens traditionnels de refinancement, mais aussi des instruments financiers dérivés tels que les IRS (Interest Rate Swap) ou les CAPS. Il faut cependant relever qu'en fonction de la généralisation des taux d'intérêt négatifs, la banque a peu utilisé les instruments financiers dérivés pour ses couvertures durant l'année 2016.

Grâce à la hausse du volume des créances hypothécaires, mais surtout à la diminution du coût des instruments financiers dérivés, le résultat des opérations d'intérêt a progressé de 0,9 million (+3%) par rapport au résultat 2015.

Il faut encore rappeler que le résultat des opérations d'intérêt tient compte depuis 2015 des variations de corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêt. Cette modification des normes comptables n'a pas eu une influence marquée sur les résultats 2015 et 2016. Toutefois, il faut être conscient qu'en cas de besoin accru de ce type de provisions dans le futur, la volatilité du résultat des opérations d'intérêt pourrait fortement s'accroître.

Part des hypothèques à taux fixes et variables



OPÉRATIONS DE COMMISSIONS, NÉGOCE ET AUTRES PRODUITS ORDINAIRES

Globalement les bourses ont connu une année 2016 irrégulière. Les bourses d’actions ont souvent enregistré un début d’année plutôt difficile, avant de se reprendre. Certains marchés, à l’image du marché suisse, ont malgré tout clôturé en baisse. A l’inverse, d’autres marchés ont connu un rallye de fin d’exercice qui leur a permis de boucler sur une performance positive.

Avec la baisse des taux d’intérêt durant le 1^{er} semestre, les marchés obligataires se sont généralement appréciés en début d’exercice. L’évolution a été moins favorable dans le courant de la seconde moitié de l’année. Globalement, le bilan est généralement juste positif. En ce qui concerne les matières premières, on relèvera que les cours du pétrole ont à nouveau été extrêmement volatiles, tombant sur des niveaux plancher au premier trimestre, avant de connaître un rebond spectaculaire et de clôturer nettement au-dessus des cours de début d’année.

Sur le marché des changes, la situation a été nettement moins volatile qu’en 2015. Sur l’ensemble de l’exercice, le dollar et l’euro n’ont pas varié de plus de quelques pourcents par rapport au franc suisse. En fait, parmi les principales devises, seule la Livre Sterling a fortement varié, subissant une baisse marquée suite au vote sur le « Brexit ».

Dans ce contexte général irrégulier, les performances obtenues sur les différentes structures de portefeuilles de titres ont généralement été légèrement positives.

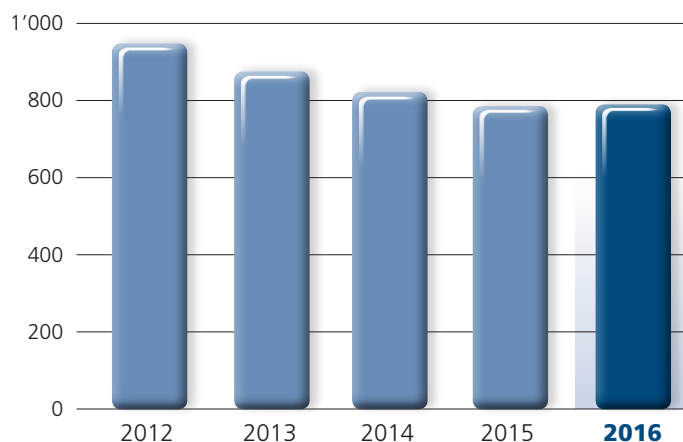
Ce contexte boursier incertain et volatil a conduit de nombreux investisseurs à faire preuve d’une certaine prudence dans leur politique de placement. Il faut par ailleurs relever que le niveau très bas des taux d’intérêt et le fait que de nombreuses obligations affichent des rendements à l’échéance négatifs n’incitent pas à investir en titres de créances et conduisent à conserver une part importante de liquidités. Ces phénomènes expliquent que le volume des dépôts de titres de la clientèle a stagné par rapport à 2015, se fixant à 795 millions (+0,4%).

L’activité boursière réduite ainsi que l’évolution du cadre réglementaire qui touche l’activité de gestion de fortune provoquent un recul des revenus de ce secteur d’activité qui constitue la principale source de revenus de commissions. Ce recul a toutefois pu être compensé par d’autres revenus de commissions et prestations de service, si bien que globalement, le résultat des opérations de commissions est quasiment identique à celui de l’exercice précédent.

Le résultat des opérations de négoce se solde lui aussi par un résultat très proche de celui de l’exercice précédent, avec un recul marginal de 0,5%.

Quant à la variation de la rubrique des autres résultats ordinaires (-0,06 million), elle est principalement due à une perte enregistrée sur la revente d’un immeuble hors exploitation.

Evolution des dépôts titres (en millions de CHF)



PROVISIONS, CORRECTIONS DE VALEURS ET AMORTISSEMENTS

Nous rappellerons que les corrections de valeurs et provisions sont séparées depuis l'exercice 2015, celles touchant les risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêt étant prises en compte dans le résultat net des opérations d'intérêt.

Du point de vue technique, la banque constitue essentiellement des provisions individuelles sur les positions de débiteurs présentant un risque avéré de défaillance. Elle assure ainsi une couverture adéquate de ce type de risques. En parallèle, elle dispose de provisions forfaitaires, notamment sur la catégorie des débiteurs sous surveillance accrue. A ce sujet, il faut relever que le taux de provisionnement sur cette catégorie de débiteurs est fixé à 5% des engagements globaux, taux identique à celui appliqué lors des derniers exercices.

La rubrique des autres provisions, corrections de valeurs et pertes se boucle par une dissolution nette de 0,25 million. Ce résultat et le fruit de plusieurs dissolutions ou constitutions de provisions. Aucun montant spécifique particulièrement significatif ne doit être mis en exergue.

Les explications significatives liées aux amortissements 2016 ont été données ci-dessus.

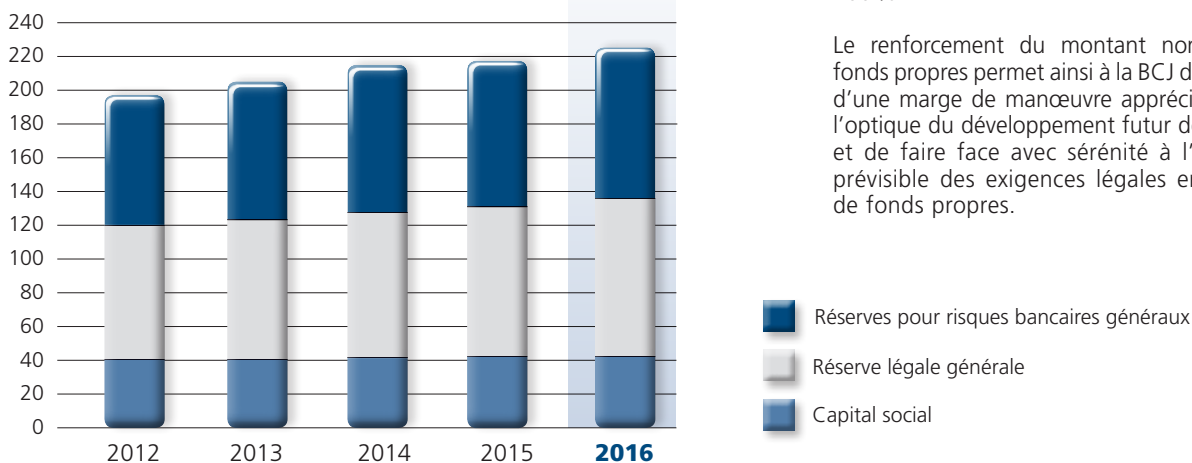
PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES

La variation importante du poste des produits extraordinaires est exclusivement liée à la vente de la participation Swisscanto réalisée en 2015. La part la plus importante du produit de la vente a été encaissée en 2015. Contractuellement, le solde de ce produit, encaissé sur 3 ans (entre 2016 et 2018), représente des montants sensiblement inférieurs.

Aucune charge extraordinaire n'a grevé le bénéfice 2016.

Le différentiel important de variation des réserves pour risques bancaires généraux (2,2 millions) est lié au fait qu'aucune dissolution de ces réserves ne soit intervenue en 2016, contrairement à 2015 où une dissolution importante avait été opérée en rapport avec la migration informatique.

Evolution des fonds propres (en millions de CHF)



CONCLUSION

Les résultats de l'exercice 2016 peuvent être considérés comme bons, surtout si l'on se réfère au contexte économique et financier toujours incertain qui a prévalu l'année dernière. Le résultat opérationnel, tout comme le bénéfice, enregistrent une progression. Les chiffres du bilan, en particulier les augmentations des prêts hypothécaires et des dépôts d'épargne, confirment la dynamique des affaires de la banque.

Le résultat opérationnel permet de doter substantiellement les réserves pour risques bancaires généraux (3,85 millions) et de mettre à disposition de l'Assemblée générale un montant de 9,312 millions, incluant le report à nouveau de l'exercice précédent.

En ce qui concerne la répartition du bénéfice, les résultats dégagés conduisent le Conseil d'administration à proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende inchangé de CHF 1,80 par action (montant global de 5,4 millions) et une dotation à la réserve légale générale de 3,5 millions.

Si ces propositions sont agréées, la Banque verrait ses fonds propres s'accroître de quelque 7,3 millions, assurant ainsi un nouveau renforcement substantiel de sa structure financière. Le montant des fonds propres atteindrait alors 225,6 millions (après distribution du dividende), ce qui représente un taux de couverture selon la Loi fédérale sur les banques de 187%.

Par rapport à la situation de fin 2015 ce taux de couverture augmente, passant de 182% à 187%. Il tient compte du volant anticyclique, décidé par le Conseil fédéral et qui durcit les exigences de fonds propres. Rappelons que le but de ce durcissement est de lutter contre une appréciation trop conséquente des prix du marché immobilier. Sans ce volant anticyclique, le taux de couverture s'élèverait à 200%.

Le renforcement du montant nominal des fonds propres permet ainsi à la BCJ de disposer d'une marge de manœuvre appréciable dans l'optique du développement futur des affaires et de faire face avec sérénité à l'évolution prévisible des exigences légales en matière de fonds propres.

LA VIE DE LA BANQUE

Au cours de ces dernières années, nos collaborateurs ont dû s'adapter, jour après jour, aux nouvelles exigences du monde bancaire. L'objectif de chacun de nos 139 collaborateurs est de progresser afin de pouvoir toujours être prêt à affronter les nouveaux défis qui rythment la vie de notre établissement. A travers les quelques lignes qui suivent, nous souhaitons offrir au lecteur un éclairage sur notre organisation interne et sur les faits qui ont marqué l'année 2016.

EFFECTIF

Au cours de l'année 2016, l'effectif du personnel est resté stable. Exprimé en termes d'emplois à temps complet, il est passé de 115,6 à 116,2 postes entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016. A noter que durant cette période, la Banque s'est associée les services de 7 nouveaux collaborateurs.

PROMOTIONS

Le Conseil d'administration a promu et nommé au rang de mandataires commerciaux :



Georges-André Maître
Collaborateur
au service Administration
des crédits



Gaël Vauclair
Conseiller à la clientèle
crédits

Le Conseil d'administration a promu et nommé au rang de fondés de pouvoir :



Mickaël Ackermann
Conseiller en placement



Pierre Christe
Conseiller en placement



Ludovic Maeder
Conseiller à la clientèle
crédits

FORMATION

Le professionnalisme s'exerce à travers une formation efficace et performante. De ce fait, l'ensemble de notre personnel est en permanence formé aux exigences de plus en plus pointues des métiers bancaires. La formation est dispensée par des formateurs internes et externes ainsi que par des programmes d'auto-apprentissage (e-learning).

L'engagement de la BCJ au profit de la formation des jeunes est également important. En 2016, six jeunes personnes effectuaient un apprentissage d'employé de commerce au sein de notre établissement. Pendant trois ans, les apprentis sont formés tour à tour à la gestion courante, aux opérations financières et aux opérations de crédit. Ils bénéficient d'une formation pratique, coachés sur leur place de travail par une formatrice interne, et d'une formation théorique dispensée dans le cadre d'un partenariat avec la Banque Cantonale Bernoise pour les cours bancaires et avec les écoles professionnelles régionales pour ce qui concerne les connaissances commerciales.

Par ailleurs, 2 de nos anciens apprentis effectuent actuellement une formation dans une haute école de gestion et travaillent en parallèle à la BCJ.

NOS AMBASSADEURS

La BCJ a le plaisir de soutenir trois jeunes sportifs jurassiens de talent qui affichent une belle réussite : Katherine Choong, championne d'escalade ; Sarah Forster, médaillée de bronze aux Jeux Olympiques de Sotchi avec l'équipe féminine suisse de hockey et Loris Braun, champion de vélo-trial.

ANNÉE SPORTIVE 2016 DE NOS AMBASSADEURS

Katherine Choong

L'année 2016 a été une année « passée sur un cheval de course » comme le cite notre ambassadrice. Entre sorties en falaise et compétitions, Katherine a réussi son master en droit et aussitôt débuté des stages en vue de l'obtention de son brevet d'avocat.

« Malgré tous mes investissements, je n'ai pas atteint mes objectifs. J'y ai laissé quelques plumes mais l'expérience acquise aura énormément apporté à mon escalade pour les saisons à venir. Même si cette saison de compétitions me laissera un goût d'amertume, c'est le jeu et il n'est pas pour autant terminé pour moi. Je retiens de cette année quelques belles ascensions sur les falaises suisses et briançonnaises et la longue voie Supertramp dans le Bockmattli en Suisse ».

De décembre 2016 à fin mars 2017, Katherine et son compagnon passeront quatre mois à sillonner le sud de la France et l'Espagne en se frottant à des falaises comptant parmi les plus belles du monde. Aventure à suivre sur le magnifique blog de notre ambassadrice www.katherinechoong.ch



Sarah Forster

En 2016, Sarah a participé aux Championnats du Monde à Kamloops au Canada avec l'équipe de Suisse et remporté la 7^e place. Notre ambassadrice a également prolongé son contrat pour la saison avec le club féminin de Ligue A Neuchâtel Hockey Academy. Seule romande dans l'équipe médaillée olympique de Sotchi, les dirigeants du nouveau club de Neuchâtel avaient à cœur de garder Sarah dans leurs rangs et souhaitent qu'elle soit un modèle pour la nouvelle génération de jeunes joueuses. Côté suisse, elle a obtenu une médaille de bronze ainsi qu'un titre de vice-championne avec son club. Notre ambassadrice fait également partie du cadre de l'équipe nationale féminine de hockey qui s'est qualifiée pour les Jeux Olympiques d'hiver 2018 à Pyeongchang en Corée du Sud.



Loris Braun

Côté international, Loris a remporté la 4^e place par équipe et le 12^e rang en individuel aux Championnats du Monde de Val di Sole en Italie. Il a obtenu la 14^e place aux Championnats d'Europe de Puy-en-Velay en France. Au niveau suisse, notre ambassadeur a obtenu de bons résultats durant la saison en manquant chaque fois de peu le podium avec deux 4^e places aux Championnats de Suisse Elite 20 pouces à Delémont et Vordemwald et un quatrième rang du général de la Coupe de Suisse. Même s'il n'a pas atteint ses objectifs, Loris est satisfait de sa saison 2016 et se fixe comme objectifs en 2017 un podium aux deux Championnats de Suisse 20 pouces et 26 pouces et un top 10 aux Championnats du Monde de Biketrial.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Banque Cantonale du Jura assume sa responsabilité sociale d'entreprise au travers de ses activités. Elle s'appuie, d'une part, sur des valeurs de loyauté, d'indépendance, d'éthique et de transparence, et d'autre part, elle respecte les principes du développement durable visant à la réduction des conséquences environnementales de ses activités.

Action citoyenne

Depuis 2010, la BCJ s'engage en faveur de projets jurassiens dans le domaine social et environnemental à travers la mise en place d'une action citoyenne.

Samedi 24 septembre 2016, plus de 60 collaborateurs de la BCJ et familles se sont réunis à St-Ursanne pour mener une action en faveur de la sauvegarde du Doubs. Le travail a consisté au nettoyage des deux rives sur une dizaine de kilomètres et a été mené avec les partenaires suivants: le Quotidien Jurassien, la Maison du Tourisme et l'Office de l'environnement.

Au terme de cette matinée placée sous le signe des échanges et de la bonne humeur, les participants ont partagé un repas.

Engagement pour le climat

La BCJ mesure ses émissions carbone depuis 2011 avec l'aide de l'entreprise Swiss Climate. Dans le cadre de sa politique climatique globale, la BCJ met en œuvre des mesures de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, depuis 2011, elle a réduit ces dernières de près de 25% pour atteindre 253.5 tonnes de CO₂ au cours de l'année 2015. Le chauffage représente 48% des émissions, suivi par les trajets pendulaires et les déplacements d'affaires avec respectivement 38% et 7%. Le papier et les envois représentent 5% et l'électricité 2%.

Label or «Swiss Climate CO₂ Neutre»

Afin de compenser intégralement le solde de ses émissions de gaz à effet de serre, la BCJ a choisi l'achat de certificats CO₂. Elle a obtenu le label or «Swiss Climate CO₂ Neutre» en devenant ainsi la première entreprise jurassienne climatiquement neutre. La BCJ a choisi l'achat de certificats en faveur d'un projet de protection des forêts au Zimbabwe. Ce projet de haute qualité répond aux critères de contrôle stricts

du Gold Standard CCBS (The Climate, Community & Biodiversity Alliance) ainsi que du standard VCS (Verified Carbon Standard). Le projet met en œuvre une série de mesures visant à empêcher la destruction des forêts au nord du Zimbabwe. Les mesures comprennent le maraîchage, un travail du sol permettant sa conservation, la prévention contre les feux de forêt et une protection accrue de la faune sauvage. Ainsi, la population locale, qui aujourd'hui encore souffre des conséquences de la pauvreté, de la déforestation et des sécheresses, obtient une option durable pour améliorer ses moyens d'existence.

Produits 100% écologiques

La BCJ propose les packs bancaires 100% écologiques «ePACK» destinés exclusivement aux utilisateurs du e-banking. La clientèle peut également bénéficier d'autres produits respectueux de l'environnement tels que le prêt hypothécaire Minergie, les fonds de placements durables Swisscanto ou encore les services web tels que le BCJ-Net, e-document et e-facture.



GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



Le groupe comprend les sociétés suivantes :

- Banque Cantonale du Jura SA
- Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne, Delémont
- Immobestate Inv. SA, Fribourg

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

La Banque Cantonale du Jura est une société anonyme. Ses actions sont cotées à la bourse suisse (SWX). Le siège principal est fixé à Porrentruy.

Dans le respect d'une saine gestion, la Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du Canton. Elle offre les services d'une banque universelle, conformément aux intérêts généraux du Canton.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

1 STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1. STRUCTURE DU GROUPE

1.1.1. Organisation opérationnelle	Voir organigramme en page 40.
1.1.2. Lieu de cotation	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy, sont cotées à la bourse suisse - SIX - sous le numéro de valeur 3.299.134 (code ISIN: CH0032991348). - La capitalisation boursière au 31.12.2016 s'élève à CHF 168 millions. - Les sociétés détenues majoritairement par la Banque Cantonale du Jura SA ne possèdent pas d'actions de la maison mère.
1.1.3. Sociétés détenues	Voir annexe 7 des informations se rapportant au bilan.

1.2. ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Voir tableau 20 des informations se rapportant au bilan. La Banque n'a pas annoncé de modification à l'Instance pour la publicité des participations.

1.3. PARTICIPATIONS CROISÉES

La BCJ ne détient pas de participations croisées.

2 STRUCTURE DU CAPITAL

2.1. CAPITAL

Voir annexe 17 des informations se rapportant au bilan. Le capital-actions est de CHF 42 millions. Il est divisé en 3'000'000 d'actions d'un nominal de CHF 14.–.

2.2. CAPITAL AUTORISÉ ET CONDITIONNEL

Selon art. 6 de ses statuts, la Banque peut procéder à des augmentations autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations. Cette possibilité n'est pas utilisée.

2.3. MODIFICATION DU CAPITAL

Aucune modification du capital n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

2.4. ACTIONS ET BONS DE PARTICIPATION

Voir annexe 17 des informations se rapportant au bilan. La BCJ n'a pas émis de bons de participation.

2.5. BONS DE JOUISSANCE

La BCJ n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6. RESTRICTIONS DE TRANSFERT

Les actions de la BCJ sont émises au porteur. Il n'y a pas de restriction de transfert ou de limitation du droit de vote.

2.7. EMPRUNTS CONVERTIBLES

La BCJ n'a pas émis d'emprunt convertible et n'a pas instauré de plan d'intéressement en faveur des dirigeants et cadres.

3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration ne compte pas de membre exécutif.

3.1. / 3.2. COMPOSITION ET ACTIVITÉS AU 31 DÉCEMBRE

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
	<p>Christina Pamberg Présidente</p> <p>Porrentruy Nationalité : CH</p> <p>Formation</p> <p>Bachelor of Arts, Amherst College, Amherst</p> <p>Master of Business Administration, INSEAD, Fontainebleau</p> <p>Advanced Management Program, Harvard Business School, Boston</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1992-96: Tiffany & Co. - New York : Assistant Manager - 1998-99: Salomon Smith Barney - Londres et New York : Equity Analyst - 2000-05: HabourVest Partners - Londres : Vice President - 2005-09: Kohlberg Kravis Roberts & Co. - Londres : Director <p>Fonction actuelle (2010): Directrice, Alcyon Holding SA, Porrentruy</p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alcyon Holding SA, Porrentruy - Deutsche Bank (Suisse) SA, Genève <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Advisory Board, INSEAD Global Private Equity Initiative, Fontainebleau - Invest Europe LP Council, Bruxelles - Founding Member, Level20, Londres - Advisory Board, SEC Partners, Genève
	<p>Patrick Schaad Vice-Président</p> <p>La Chaux-de-Fonds Nationalité : CH</p> <p>Formation</p> <p>Master en sciences économiques, Université de Neuchâtel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1993-98: gestionnaire crédits commerciaux auprès d'UBS SA - 1998-07: gestionnaire crédits commerciaux auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise, avec fonction de cadre - 2007-13: Directeur, responsable de la succursale de la Chaux-de-Fonds, Banque Cantonale Neuchâteloise <p>Fonction actuelle (2014): Directeur, responsable du Marché des Montagnes et des Vallées, Banque Cantonale Neuchâteloise</p>	<p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'administration d'Emile Egger & Cie SA, Cressier - Conseil de fondation de Finergence, fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices - Commission de l'Economie, Ville de La Chaux-de-Fonds



Présentation

Stefan Bichsel

Membre

Villarepos

Nationalité: CH

Formation

Brevet d'avocat,
Université de Berne

Masters of Laws,
Georgetown University,
Washington DC

Brevet d'avocat,
New York
et Connecticut

Advanced Management
Program, Wharton
School, Philadelphia

Parcours professionnel

- 1982-85: UBS AG - Zurich : assistant personnel d'un membre de la Direction générale en charge du Private banking et de la gestion institutionnelle
- 1986-87: Gibney, Anthony & Flaherty - New-York : foreign associate dans cette étude d'avocat
- 1987-93: Pictet & Cie Genève: avocat au département Juridique et International en charge des clients privés et institutionnels
- 1994-02: Swissca Holding AG-Berne : CEO et administrateur délégué
- 2003-05: Robeco Group NV - Amsterdam : membre de la Direction générale du groupe
- 2006-09: Lombard Odier Darier Hentsch & Cie - Genève: associé dans la holding du groupe et membre du management du groupe

Fonction actuelle (2009):
Directeur général, chef de la Division
Asset Management et Trading,
Banque Cantonale Vaudoise

Autres activités

Président de :

- Conseil d'administration de Gérifonds SA, Lausanne
- Conseil d'administration de GEP SA, Lausanne
- Association Pro Aventico, Avenches

Membre de :

- Comité d'Orientation International d'EDHEC (Ecole des Hautes Etudes Commerciales), Lille et Nice
- SIX Securities Services Ltd - Strategic Advisory Board, Zurich



Christian Budry

Membre

Chesalles-sur-Oron

Nationalité: CH

Formation

Licence en sciences économiques et sociales,
Université de Fribourg

Diplôme fédéral d'expert-comptable

- 1983-01: Société fiduciaire Lémano/ATAG/Ernst & Young, Lausanne
- 2001-11: Bobst Group SA, Lausanne - Chef des Finances du Groupe, membre du Comité de Direction. Président de la Caisse de pension Bobst et du fonds de prévoyance

Fonction actuelle (2011):
Administrateur indépendant

Président de :

- Conseil d'administration de Techdata AG, Berne
- Conseil de fondation Novandi, Boncourt
- Conseil d'administration de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud, Lausanne
- Conseil d'administration de CFO Solutions SA, Lausanne
- Comité suisse de la main tendue
- Conseil d'administration de Groux arts graphiques SA, Lausanne
- Conseil d'administration de TrustStone SA, Nyon

Membre de :

- Conseil d'administration de Romande Energie SA, Morges
- Conseil d'administration de EOS Holding SA, Lausanne
- Conseil d'administration de Giovanna Holding SA, Chailly-Montreux
- Conseil de fondation de Greenbrix, Genève
- Plusieurs Conseils d'administration de sociétés détenues par des membres de la famille Charles Burrus

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
	<p>Georges Humard Membre</p> <p>Delémont Nationalité : CH</p> <p>Formation Mécanicien-électricien</p>	<p>Fonction actuelle (1995): Owner & CEO, Humard Automation SA</p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humard Automation SA, Delémont - New Ingenia SA, Delémont - Seuret SA, Moutier - Collège Saint-Charles, Porrentruy <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fondation du Collège et Lycée Saint-Charles - Fondation du Théâtre du Jura
	<p>Florian Lachat Membre</p> <p>Porrentruy Nationalité : CH</p> <p>Formation Licence en droit, Universités de Lausanne et de St-Gall CES en Management, HEC Lausanne Licence ès sciences politiques, Université de Genève</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1998-01 : Senior consultant Arthur Andersen, Genève/Zurich - 2001-13 : Directeur général puis Administrateur de Lachat SA, Asuel - 2003-09 : Consultant indépendant en Management - 2010-12 : Directeur de R. Montavon SA et Membre de la Direction du Groupe Dalloz (Suisse/France). <p>Fonction actuelle (2013): Président de HB Group SA</p>	<p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Helvetica Brands SA, Delémont - SWITZ Licensing SA, Delémont - Novelty SA, Delémont
	<p>Nicola Thibaudeau Membre</p> <p>Neuchâtel Nationalité : CH & CAN</p> <p>Formation Ecole Polytechnique de Montréal (Canada) - Diplôme: Génie Mécanique Université de Montréal, HEC (Canada) - 1 année MBA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1984-89 : IBM Canada Ltd, Bromont - Ingénieur senior - 1990-94 : Cicorel SA, La Chaux-de-Fonds - Directrice du site - 1993-02: MECANEX SA, Nyon (maintenant RUAG) Suisse: Copropriétaire et directrice générale - 2003 : Consultante et Administratrice professionnelle <p>Fonction actuelle (2003): CEO et Administratrice Déléguée MPS Micro Precision System AG, Bienne et Bonfol</p>	<p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'administration de La Mobilière Coopérative - Conseil d'administration de SLS-TT du Paul Scherrer Institute - Membre du Conseil d'administration de Innosuisse

Aucun des membres du Conseil d'administration n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la Banque Cantonale du Jura SA ou au sein de l'une des sociétés détenues par la Banque. De plus, ils répondent tous aux critères d'indépendance fixés par les directives de la FINMA. Si des membres du Conseil d'administration exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique « Autres activités ».

3.3. ORDONNANCE CONTRE LES RÉMUNÉRATIONS ABUSIVES DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE (ORAB)

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que l'Ordonnance contre les rémunérations s'applique aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par cette Ordonnance.

Art 763 CO: « Les dispositions concernant les sociétés anonymes ne sont pas applicables aux sociétés ou établissements tels que banques, caisses d'assurance, entreprises électriques créés par des lois cantonales spéciales et administrées avec le concours des autorités publiques, si le canton est subsidiairement responsable de leurs obligations et encore que la totalité ou une fraction du capital soit divisé en actions et fournie par des particuliers. »

3.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sont nommés par le Gouvernement de la République et Canton du Jura, selon art. 13 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura SA :

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé en :	Limitation du mandat/ assemblée générale de :
Pamberg	Christina	Présidente	1968	2014 (2016, Présidente)	2033
Budry	Christian	Membre	1957	2016	2022
Humard	Georges	Membre	1965	2004	2030
Thibaudeau	Nicola	Membre	1960	2016	2025

La période de fonction expire en 2021. La limitation des mandats est identique à celle d'un administrateur nommé par l'Assemblée générale.

Sont nommés par l'Assemblée générale :

Nom	Prénom	Fonction	Année de naissance	Nommé en :	Limitation du mandat/ assemblée générale de :
Schaad	Patrick	Vice-président	1967	2010 (2016, Vice-président)	2033
Bichsel	Stéphane	Membre	1955	2009	2021
Lachat	Florian	Membre	1973	2006	2039

La période de fonction expire en 2018.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour cinq ans et sont rééligibles. Le Conseil d'administration se constitue lui-même à l'exception du Président qui est nommé par le Gouvernement. Les mandats prennent fin au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire qui suit la date à laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus. L'Assemblée générale procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. La majorité relative est déterminante au deuxième tour. L'élection des membres du Conseil d'administration a lieu au scrutin secret si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes soumis à élection. Dans le cas contraire, il est procédé à l'élection des administrateurs de manière collective et par vote à main levée, sauf si dix actionnaires présents au moins demandent le bulletin secret. Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le Canton ne participe à ces élections que pour sa participation en qualité d'actionnaire privé.

3.5. / 3.6. ORGANISATION INTERNE ET COMPÉTENCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les compétences et obligations du Conseil d'administration sont fixées dans les statuts et dans le règlement général d'organisation. En plus de son organisation et des tâches fixées par la loi, elles portent sur :

- La fixation des principes relatifs à la politique générale.
- La détermination de la politique en matière de risques et la fixation du cadre général de la gestion des risques.
- L'établissement du règlement général d'organisation et des règlements spéciaux.
- La surveillance de l'efficacité des instruments de contrôle et de leur fiabilité (SCI), notamment en matière de risques.
- L'approbation de la stratégie, des plans d'investissements et des budgets élaborés par la Direction.
- L'examen des rapports de révision du réviseur bancaire indépendant.
- L'octroi de crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit, l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision.
- L'émission d'emprunts publics.
- La rémunération des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du responsable de la révision interne, ainsi que les principes de rémunération du personnel. Le Conseil d'administration arrête également les dispositions en matière de prévoyance sociale en faveur du personnel.

- L'acceptation de la liste des limites pour dépôts auprès de banques et centrales de dépôts de titres.
- Le contrôle des engagements importants (art. 83 OB).
- Les nominations de commissions pour l'examen d'affaires particulières, du réviseur indépendant au sens de la législation fédérale, des membres de la Direction, du responsable de la révision interne et des personnes engageant la Banque par leur signature.

Le fonctionnement du Conseil d'administration est le suivant :

- Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, ou à la demande de ses membres, de la Direction ou de l'Organe de révision. Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises en 2016, soit 6 séances d'une demi-journée et une séance hors les murs, sur 2 jours, en présence des membres de la Direction.
- Les décisions sont prises valablement si quatre membres au moins sont présents. A la demande d'un des ses membres, le Conseil d'administration peut traiter de sujets hors présence du Directeur général et/ou des membres de direction.
- La Présidente et le Vice-président ont droit à la signature.

COMMISSION D'AUDIT

Président	Christian Budry
Membres	Stefan Bichsel Florian Lachat

La Commission d'audit se compose de trois membres du Conseil d'administration.

Le Directeur général et le responsable de la révision interne participent aux séances avec voix consultatives. Les membres de direction répondent devant la Commission sur les rapports établis par la révision interne et qui concernent leur secteur respectif.

La Commission a pour fonction d'appuyer le Conseil d'administration dans l'exécution des obligations de surveillance que la loi, les statuts et les règlements internes lui attribuent.

La Commission dispose d'un accès direct aux réviseurs externes, à la révision interne, à la Direction générale et au personnel de la BCJ. Elle dispose des conseils et de l'assistance de consultants indépendants sans demander l'approbation préalable au Conseil d'administration. L'Organe de révision externe rend compte de ses travaux d'audit à la Commission. Celle-ci traite tout désaccord survenant entre l'organe de révision externe, la révision interne et la Direction générale.

Les tâches de la Commission sont les suivantes :

- Elle procède à une analyse critique des boucllements financiers, c'est-à-dire des comptes de l'entreprise ainsi que l'établissement en conformité avec les principes comptables appliqués et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan et hors bilan.
- Elle discute les boucllements financiers et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de direction chargé des finances et de la comptabilité, le réviseur responsable ainsi que le responsable de la révision interne.
- Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration et émet une recommandation dans laquelle elle indique si elle estime que les comptes peuvent être soumis à l'Assemblée générale. La décision appartient à l'ensemble du Conseil d'administration.
- Elle surveille et évalue l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers.

- Elle s'assure, en cas de modifications substantielles du profil de risque de l'établissement, que le contrôle interne dans le domaine de l'établissement des rapports financiers est adapté en conséquence.
- Elle évalue l'analyse des risques, la stratégie d'audit en découlant et le plan d'audit axé sur les risques de la société d'audit et de la révision interne, ce au moins une fois par an et en cas de modifications substantielles du profil de risque de la BCJ .
- Elle s'assure périodiquement que la révision interne dispose des ressources et des compétences adéquates pour exécuter sa mission d'audit au sein de l'établissement.
- Elle s'assure périodiquement de l'indépendance et de l'objectivité de la société d'audit et de la révision interne; vérifie la compatibilité de l'activité d'audit de la société d'audit avec d'autres mandats éventuels.
- Elle procède à une analyse critique des rapports sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable.
- Elle analyse de manière critique les rapports de la révision interne et les discute avec le responsable de la révision interne.
- Elle s'assure que les insuffisances constatées ont été corrigées et que les recommandations de la société d'audit et de la révision interne ont été mises en œuvre.
- Elle évalue la prestation et la rémunération de la société d'audit.
- Elle évalue la collaboration entre la société d'audit et la révision interne.
- Elle évalue le bon fonctionnement du contrôle interne qui ne porte pas sur le domaine de l'établissement des rapports financiers, notamment la fonction de compliance et le contrôle des risques, dans la mesure où ce jugement n'est pas effectué par d'autres comités du Conseil d'administration.

La Commission informe semestriellement le Conseil d'administration du contenu de ses travaux, de ses observations et de ses commentaires éventuels et préavise les décisions soumises au Conseil d'administration.

La Commission d'audit se réunit à intervalles réguliers, au moins quatre fois par année. La Commission s'est réunie à 6 reprises en 2016 et les séances ont duré 2 heures en moyenne.

COMMISSION DES CRÉDITS

Présidente : Christina Pamberg
 Membres : Christian Budry
 Patrick Schaad

Le Conseil d'administration désigne en son sein une Commission des crédits formée de trois membres. La durée du mandat correspond à celle applicable au Conseil d'administration. Le Directeur général et le responsable du secteur crédit assistent aux séances avec voix consultatives.

La Commission des crédits a les attributions suivantes :

- Elle octroie les crédits selon les compétences définies dans le règlement de crédit.
- Elle prend connaissance des décisions du Comité des crédits.

- Elle prend connaissance du rapport trimestriel sur les dépassements de crédits supérieurs à CHF 100'000.– et du rapport semestriel sur les restructurations, assainissements, positions à risques, dénonciations, abandons de créances, liquidations, provisions et pertes, établis par le service juridique et financements spéciaux.
- Elle décide de l'octroi de crédits aux membres du Conseil d'administration et de l'Organe de révision, sous réserve des compétences du Conseil d'administration. Annuellement, elle informe le Conseil d'administration des crédits octroyés à ses membres et à l'Organe de révision.

La Commission des crédits se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. La Commission s'est réunie 13 fois en 2016 et les séances ont duré 1 heure en moyenne.

COMMISSION DE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES (RH) ET DE RÉMUNÉRATION

Président : Georges Humard
 Membres : Christina Pamberg
 Nicola Thibaudeau

La Commission de politique RH et de rémunération se compose au minimum de trois membres du Conseil d'administration. Le Directeur général assiste aux séances avec voix consultative, tandis que les membres de direction et le responsable des ressources humaines participent en fonction des sujets traités.

La Commission de politique RH et de rémunération n'a pas de compétence décisionnelle. Elle prépare et préavise les décisions du Conseil d'administration relative :

- à la politique et la stratégie RH
- à la politique de rémunération
- aux nominations et aux révocations des cadres et des membres de Direction
- au rapport annuel du responsable des ressources humaines

La Commission de politique RH et de rémunération se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Elle s'est réunie 3 fois en 2016 et les séances ont duré 1 heure en moyenne.

COMMISSION DES RISQUES

Président : Florian Lachat
 Membres : Stefan Bichsel
 Nicola Thibaudeau

La Commission des risques se compose de 3 membres du Conseil d'administration. Le Directeur général et le Risk Manager assistent aux séances avec voix consultatives.

La Commission des risques appuie le Conseil d'administration dans les domaines de la gestion et du contrôle des risques.

La Commission se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Elle s'est réunie une fois en 2016.

3.7. INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE À L'ÉGARD DE LA DIRECTION GÉNÉRALE




Le Conseil d'administration prend connaissance, à chaque séance, des résultats intermédiaires mis en regard du budget. Il est également informé de la situation des risques. Selon un programme annuel préétabli, il reçoit des informations sur les crédits les plus importants, sur les volumes de crédit octroyés et utilisés répartis par rating et sur




l'état des différents portefeuilles-titres. Il prend également connaissance des procès-verbaux des séances des commissions et des séances de direction.

Une fois par année, il examine les objectifs sectoriels quantitatifs et qualitatifs impartis à tous les secteurs de la Banque.

4. DIRECTION

4.1. / 4.2. COMPOSITION ET ACTIVITÉS

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
	<p>Bertrand Valley Directeur général</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence en droit, Université de Lausanne Brevet d'avocat</p>	<p>Etude d'avocat, Porrentruy</p> <p>Banque Cantonale du Jura SA (1993)</p>	<p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none">- SDEJ (Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne), Delémont <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Clinique Le Noirmont, Le Noirmont <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA
	<p>Grégory Chapuis Membre de direction Secteur clientèle privée et marchés</p> <p>Boécourt Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Master en gestion d'entreprise, Université de Fribourg</p>	<p>Diverses fonctions auprès d'UBS SA, à Genève, Lausanne, Neuchâtel et Delémont (2006 - 2016)</p> <p>Banque Cantonale du Jura SA (2016)</p>	<p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA- Conseil de la Fondation de libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA- Conseil de la Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale du Jura SA- Conseil de la Fondation la Ferme du Bonheur
	<p>Ronald Cramatte Membre de direction & secrétaire du Conseil d'administration Responsable du secteur réseau</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence en droit, Université de Neuchâtel Brevet d'avocat</p>	<p>Greffier auprès de la Commission Suisse de Recours du département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Berne</p> <p>Responsable du service juridique de PROCAP, association suisse des invalides, Bienne</p> <p>Banque Cantonale du Jura SA (2004)</p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Immoestate Investment SA, Fribourg

	Présentation	Parcours professionnel	Autres activités
	<p>Martine Kohler</p> <p>Membre de direction Secteur clientèle entreprises & crédits</p> <p>Delémont Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence ès sciences économiques, Université de Lausanne</p>	<p>Diverses fonctions auprès du Crédit Suisse, Lausanne</p> <p>Banque Cantonale du Jura SA (1991)</p>	
	<p>Stéphane Piquerez</p> <p>Membre de direction Responsable du service comptabilité et contrôle de gestion</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Licence ès sciences économiques, Université de Lausanne</p>	<p>Assistant à l'Université de Lausanne</p> <p>Banque Cantonale du Jura SA (1985)</p>	<p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caisse de pensions de la République et Canton du Jura - Energie du Jura SA, Delémont <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil de la Fondation Gérard Burrus « Les Chevrières » - Comité de placement de TSM Compagnie d'Assurances, La Chaux-de-Fonds - Juge assesseur au Conseil de prud'homme - Commission des finances de la Ville de Porrentruy - Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA - Conseils des fondations Epargne 3 et libre passage de la Banque Cantonale du Jura SA
	<p>Stéphane Ramseyer</p> <p>Membre de direction Secteur logistique & administratif</p> <p>Porrentruy Nationalité: CH</p> <p>Formation</p> <p>Diplôme fédéral d'employé de banque</p>	<p>Diverses fonctions auprès de la Banque Cantonale du Jura SA (1990)</p>	<p>Président de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil de fondation Epargne 3 et Libre Passage de la Banque Cantonale du Jura SA - Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA <p>Membre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil de fondation Epargne 3 et Libre Passage de la Banque Cantonale de Fribourg - Commission des finances de la Ville de Porrentruy

Aucun membre de la Direction n'a de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de tiers. Si des membres de la Direction exercent des fonctions officielles et/ou mandats politiques, ils sont mentionnés sous la rubrique « Autres activités ».

4.3. CONTRAT DE MANAGEMENT

La Banque Cantonale du Jura n'a pas conclu de contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques n'appartenant pas au groupe.

5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

Voir annexe 22 des informations se rapportant au bilan.

Principes de rémunération

Les rémunérations sont versées en espèces. La BCJ n'a pas instauré de plan d'intéressement ou de participation en faveur des dirigeants et cadres et il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. La Banque ne fait pas appel à des conseillers externes pour la fixation des rémunérations.

a) Conseil d'administration

Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes, basées sur l'engagement nécessaire et la responsabilité liée à la fonction. Ces indemnités ont été fixées en référence à un benchmark des banques cantonales cotées en bourse, pondérées en fonction de la taille de la Banque (somme du bilan). Aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. La compétence pour fixer les rétributions des membres du Conseil d'administration est de la compétence du Conseil d'administration.

b) Direction

La rémunération de la Direction est composée du salaire (part fixe) et d'un bonus (part variable).

b1) Salaires (part fixe)

La politique salariale réservée au Directeur général et aux membres de la direction doit assurer que les compétences et expériences nécessaires soient réunies et que les membres soient motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La rémunération individuelle du Directeur général et des membres de la direction est déterminée en fonction de la rémunération moyenne des fonctions à haute responsabilité dans le secteur privé régional. Elle est revue annuellement et de la compétence du Conseil d'administration sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération.

Les contrats sont résiliables avec un délai de congé de 6 mois pour les membres de direction et avec un délai d'une année pour le Directeur général.

b2) Le bonus (part variable)

Le bonus se définit comme la rémunération variable permettant de rétribuer la performance individuelle ayant atteint des objectifs élevés et ayant contribué de manière particulière au développement de leur équipe ou de la Banque en général. Cette composante de la rémunération rétribue l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés en début d'exercice.

Chaque année, le Conseil d'administration, sur proposition de la Commission de politique RH et de rémunération, arrête un montant représentant l'enveloppe globale de bonus, qui dépend des résultats de la banque (bénéfice brut), et attribue à sa discrétion la part revenant au Directeur général et à chaque membre de la direction.

Le bonus est attribué individuellement selon les critères suivants :

- les résultats du secteur,
- le degré d'atteinte des objectifs personnels,
- les défis particuliers de la fonction lors de l'année écoulée.

La pondération de ces critères intervient à la discrétion du Conseil d'administration.

La rémunération variable pour 2016 a été de 25% supérieure par rapport à l'année précédente et est à mettre en relation avec le résultat annuel réalisé. Les bonus individuels attribués à la Direction pour l'exercice sous revue représentent entre 20% et 32% du salaire de base.

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1. LIMITATION ET REPRÉSENTATION DES DROITS DE VOTE

La BCJ n'a pas de limitation dans ce domaine. Elle se conforme au Code des obligations.

6.2. QUORUM STATUTAIRE

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actionnaires représentés. Pour les élections, la majorité relative est déterminante au deuxième tour.

Sous réserve des droits de désignation du Gouvernement, le Canton participe à l'élection des administrateurs nommés par l'Assemblée générale au titre de sa participation en qualité d'actionnaire privé.

Selon les statuts, la dissolution de la Banque peut être décidée par l'Assemblée générale réunissant les voix des trois quarts de la totalité du capital-actions, après consultation du Conseil d'administration, et avec l'approbation du Parlement.

6.3. CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration vingt jours au moins avant le jour de la réunion, par avis dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura.

Cette convocation est également publiée dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce et dans les journaux suivants: Le Quotidien Jurassien, Le Franc-Montagnard, Le Temps, la Neue Zürcher Zeitung.

La convocation fixe le délai pour obtenir une carte d'admission et les possibilités de représentation, par un autre actionnaire, par la banque dépositaire ou par un représentant indépendant.

6.4. INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR

Chaque actionnaire, indépendamment du montant de sa participation peut demander d'inscrire des propositions à l'ordre du jour d'une Assemblée générale, par écrit, et dans un délai de 45 jours avant l'assemblée.

6.5. INSCRIPTIONS AU REGISTRE DES ACTIONS

Le capital social de la BCJ n'est pas constitué d'actions nominatives. La Banque n'a par conséquent pas de registre des actionnaires. La convocation à l'Assemblée générale fixe le délai pour demander une carte d'entrée.

7. PRISE DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Néant.

8. ORGANE DE RÉVISION

8.1. DURÉE DU MANDAT DE RÉVISION ET DURÉE DE LA FONCTION DU RÉVISEUR RESPONSABLE

La BCJ a confié le mandat de révision à PricewaterhouseCoopers SA, Pully, en 1997.

M. Omar Grossi est réviseur responsable depuis l'exercice 2016.

8.2. HONORAIRES D'AUDIT	CHF 209'500.- (HT ET DÉBOURS)
-------------------------	-------------------------------

8.3. HONORAIRES ADDITIONNELS	-
------------------------------	---

8.4. HONORAIRES DE CONSEILS	-
-----------------------------	---

8.5. INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE

Notre organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA, est agréé par la FINMA. En ce sens, il remplit les exigences fixées. Le réviseur responsable rencontre régulièrement la Direction. De plus, il participe aux séances du Conseil d'administration et de la Commission d'audit qui traitent en particulier des rapports bancaires. Les membres de la Commission d'audit évaluent l'organe de révision externe. Les résultats obtenus sont confrontés à ceux déterminés par la Direction et les écarts éventuels sont éclaircis avec le mandataire.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

La politique d'information de la Banque Cantonale du Jura se fonde sur le principe de la transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public dans le respect légitime des secrets des affaires et bancaire et du droit boursier. Les communiqués de presse et le rapport de gestion constituent les canaux d'information principaux. L'information à la République et Canton du Jura, actionnaire majoritaire, est défini à l'art. 17a de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura, dont la teneur est la suivante :

Obligation d'information

Art. 17a ¹ La Banque, notamment son Conseil d'administration, a l'obligation d'informer, sans délai et de manière appropriée, d'office ou sur requête, le Gouvernement de tout élément nécessaire ou utile à l'Etat pour lui permettre d'exercer ses droits ou d'évaluer les conséquences d'une éventuelle obligation.

² Cette obligation d'information existe indépendamment des droits de l'Etat en tant qu'actionnaire ou de ceux des membres du Conseil d'administration nommés par le Gouvernement.

³ En outre, eu égard à la garantie de l'Etat, le Conseil d'administration remet chaque année au Gouvernement un rapport de l'organe de révision ou d'un réviseur indépendant portant notamment sur :

- a) tout élément susceptible d'avoir une incidence sur la garantie de l'Etat;
- b) la stratégie arrêtée par le Conseil d'administration;
- c) la situation des fonds propres;
- d) l'inventaire et l'évaluation des risques;
- e) la vérification des provisions et des amortissements;
- f) tout élément susceptible de s'écarter des dispositions légales réglementaires ou statutaires ou des principes commerciaux, notamment du but, du champ d'activité et du rayon d'activité de la Banque;
- g) la situation de la Banque par rapport aux autres banques cantonales et les mesures qu'elle envisage de prendre en cas d'écart à la moyenne;
- h) les résultats annuels et intermédiaires de la Banque;
- i) le plan financier, le budget et les prévisions.

⁴ En tous les cas, le secret bancaire et le secret des affaires sont respectés.

MEDIAS

Rapport annuel: il est disponible sous forme imprimée et sur le site Internet de la BCJ. Sur demande, ce document est adressé par courrier.

Site Internet (www.bcj.ch): la rubrique « Relations investisseurs » du site de la Banque met à disposition des actionnaires et investisseurs différentes informations : communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, rapport de gestion. Sur le lien « Liste de diffusion », il est possible de s'inscrire en ligne pour recevoir les informations communiquées par la BCJ.

Presse: la BCJ publie ses comptes annuels et ses comptes intermédiaires semestriels, avec l'ensemble des autres banques cantonales, dans la FOSC. Les communiqués de presse de la BCJ sont diffusés selon l'actualité et les besoins.

AGENDA

27 avril 2017: assemblée générale ordinaire à La Croisée des Loisirs à Delémont.

17 juillet 2017: publication des résultats semestriels 2017.

Fin janvier 2018: conférence de presse des résultats annuels 2017.

Début avril 2018: publication du rapport de gestion 2017.
Disponible sur le site Internet www.bcj.ch et dans tous les points de vente de la Banque.

Adresse de contact

Relation avec les investisseurs et la presse

Serge Voisard, Responsable Communication & Marketing

Téléphone +41 (32) 465 13 68, Fax +41 (32) 465 14 95, E-mail: serge.voisard@bcj.ch

Siège principal

Banque Cantonale du Jura, Chaumont 10, 2900 Porrentruy

ORGANISATION DE LA BANQUE



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Georges Humard - Nicola Thibaudeau - Christian Budry - Florian Lachat - Stefan Bichsel - Christina Pamberg - Patrick Schaad

Présidente

Christina Pamberg*,
Directrice Alcyon Holding SA, Porrentruy

Membres

Stefan Bichsel,
Directeur général, division Asset Management & Trading,
Banque Cantonale Vaudoise, Villarepos

Christian Budry*,
Administrateur indépendant, Chesalles-sur-Oron

Georges Humard*,
CEO, Humard Automation SA, Delémont

Florian Lachat,
Président de HB Group SA, Porrentruy

Nicola Thibaudeau*,
CEO et Administratrice déléguée, MPS Micro Precision
System AG, Neuchâtel

* nommé(e) par le Gouvernement
de la République et Canton du Jura

Vice-président

Patrick Schaad,
Directeur, responsable du Marché des Montagnes
et des Vallées, Banque Cantonale Neuchâteloise,
La Chaux-de-Fonds

Secrétaire

Ronald Cramatte,
Membre de direction, Banque Cantonale du Jura SA,
Porrentruy

ORGANE DE RÉVISION SELON LA LOI FÉDÉRALE SUR LES BANQUES

PricewaterhouseCoopers SA,
Pully

ORGANE DE RÉVISION STATUTAIRE

PricewaterhouseCoopers SA,
Pully

RÉVISION INTERNE

Gérald Crelier, responsable

DIRECTION



Grégory Chapuis - Bertrand Valley - Ronald Cramatte - Martine Kohler - Stéphane Piquerez - Stéphane Ramseyer

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bertrand Valley

CADRES

RESPONSABLES DE SUCCURSALE

Raphaël Marchand,
Delémont

Yves Meusy,
Porrentruy

Jacques Prétat,
Saignelégier

FONDÉS DE POUVOIR

Michaël Ackermann
Rosalba Acquavia
Cyrille Althaus
Marie-Ange Benitez Eggertswyler
Daniel Boillat
Grégoire Boillat
Guy Bourquard
Steeve Brahier
Christian Caillet
Patrick Chapuis
Philippe Charmillot
Pierre Christe

MEMBRES DE DIRECTION

Ronald Cramatte
Grégory Chapuis
Martine Kohler

Stéphane Piquerez
Stéphane Ramseyer

Corinne Courbat
Jean-Marc Farine
Bernard Frésard
Gaël Froidevaux
Christian Frossard
Roland Frutiger
Vanessa Germano Su
Caroline Giammarino
Emmanuel Guélat
Alain Jeannotat
Cyrille Joray
Ludovic Maeder

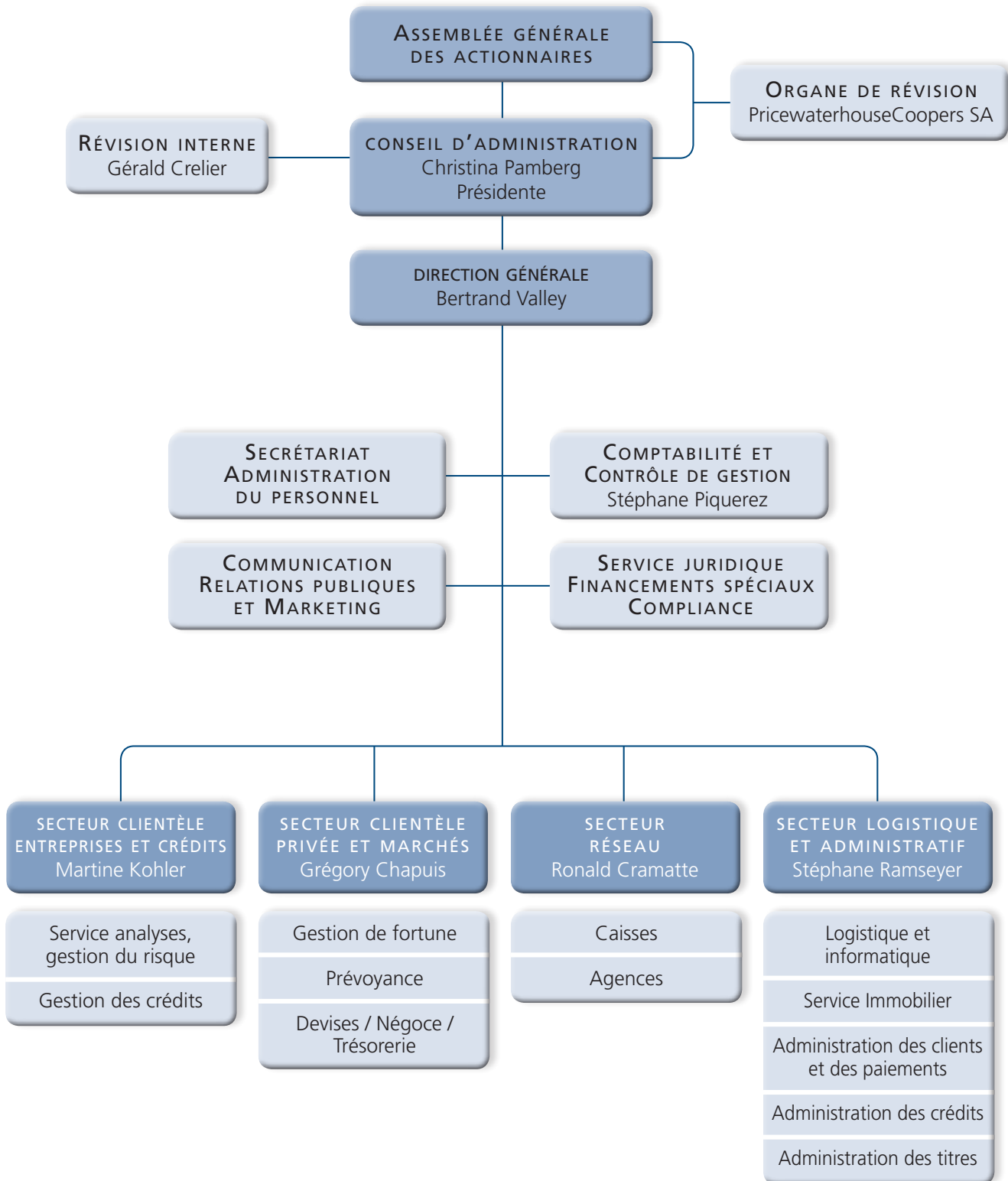
Stève Mascellini
Eric Nsanzurwanda
Alexis Pelletier
Serge Piquerez
Serge Ribeaud
Yann Rufer
Jean-Marc Schaller
Nathalie Tissier
Claude Vanhouteghem
Serge Voisard

MANDATAIRES COMMERCIAUX

Emmanuel Fleury
Sébastien Courbat

Georges-André Maître
Gaël Vaclair

ORGANIGRAMME



COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2016

5



1. BILAN AVANT RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

ACTIFS

(en CHF)

Annexe n°:	2016	2015	Différence
Liquidités	324'353'847.13	326'717'113.07	-2'363'265.94
Créances sur les banques	45'401'265.45	30'389'392.64	15'011'872.81
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1	-	-
Créances sur la clientèle	2	316'249'387.88	-14'707'769.85
Créances hypothécaires	2	2'077'600'850.13	62'235'312.38
Opérations de négoce	3	4'045'312.15	-81'197.40
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	9'459'236.32	8'505'032.72
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-
Immobilisations financières	5	105'099'588.76	-660'662.13
Comptes de régularisation		9'238'146.96	-4'634'087.39
Participations	6/7	2'620'362.00	2'040'407.10
Immobilisations corporelles	8	13'600'671.09	12'788'000.00
Valeurs immatérielles	9	-	-
Autres actifs	10	21'172'144.93	-2'062'373.28
Corrections de valeur pour risques de défaillance	16	-24'475'000.00	-22'430'000.00
Total des actifs	2'904'365'812.80	2'851'326'154.01	53'039'658.79
Total des créances subordonnées	-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance	-	-	-

PASSIFS

(en CHF)

	Annexe n°:	2016	2015	Différence
Engagements envers les banques		22'405'883.23	38'563'510.01	-16'157'626.78
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1	62'000'000.00	53'000'000.00	9'000'000.00
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		1'775'061'059.60	1'803'108'919.85	-28'047'860.25
Engagements résultant d'opérations de négoce		-	-	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	29'124'640.57	32'396'187.39	-3'271'546.82
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		-	-	-
Obligations de caisse		14'880'000.00	17'598'000.00	-2'718'000.00
Emprunts et prêts des centrales d'émission des lettres de gage	15	759'000'000.00	668'000'000.00	91'000'000.00
Comptes de régularisation		6'741'288.44	8'868'140.83	-2'126'852.39
Autres passifs	10	814'095.60	1'124'001.21	-309'905.61
Provisions	16	3'294'500.00	4'917'200.00	-1'622'700.00
Réserves pour risques bancaires généraux	16	89'450'000.00	85'600'000.00	3'850'000.00
Capital social	17/20	42'000'000.00	42'000'000.00	-
Réserve légale issue du capital		39'857'942.60	39'857'942.60	-
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		39'857'942.60	39'857'942.60	-
Réserve légale issue du bénéfice		50'649'740.25	47'433'444.87	3'216'295.38
Propres parts du capital	21	-224'986.26	-217'542.96	-7'443.30
Bénéfice reporté		467'737.68	427'290.49	40'447.19
Bénéfice (résultat de la période)		8'843'911.09	8'649'059.72	194'851.37
Total des passifs		2'904'365'812.80	2'851'326'154.01	53'039'658.79
Total des engagements subordonnés		-	-	-
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		-	-	-

OPÉRATIONS HORS BILAN

(en CHF)

Engagements conditionnels	2/24	43'025'745.90	41'763'366.95	1'262'378.95
Engagements irrévocables	2	30'343'605.00	30'346'100.00	-2'495.00
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	5'912'000.00	3'728'000.00	2'184'000.00
Crédits par engagement	2/25	-	-	-

2. COMPTE DE RÉSULTAT

(en CHF)

Annexe n°:		2016	2015	Différence
Résultat des opérations d'intérêt				
		36'186'857.78	36'765'473.20	-578'615.42
		90'200.10	92'058.41	-1'858.31
		848'521.47	860'958.08	-12'436.61
		-6'169'948.30	-7'831'812.69	1'661'864.39
	28	30'955'631.05	29'886'677.00	1'068'954.05
		-870'111.40	-704'744.98	-165'366.42
		30'085'519.65	29'181'932.02	903'587.63
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
		5'093'079.87	5'879'150.73	-786'070.86
		167'631.90	200'401.90	-32'770.00
		3'960'476.12	3'145'105.10	815'371.02
		-300'367.71	-324'770.00	24'402.29
		8'920'820.18	8'899'887.73	20'932.45
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur				
	27	4'234'794.39	4'258'305.14	-23'510.75
Autres résultats ordinaires				
		-52'960.00	15'000.00	-67'960.00
		102'447.95	157'277.90	-54'829.95
		214'344.86	131'987.77	82'357.09
		97'781.10	120'569.20	-22'788.10
		-30'000.00	-30'000.00	-
		331'613.91	394'834.87	-63'220.96
Charges d'exploitation				
	29	-15'748'087.94	-15'787'369.28	39'281.34
	30	-10'529'314.30	-10'722'529.26	193'214.96
		-781'700.00	-760'000.00	-21'700.00
		-26'277'402.24	-26'509'898.54	232'496.30
		-1'057'230.62	-993'619.03	-63'611.59
		-	-3'958'302.10	3'958'302.10
		250'974.27	782'140.01	-531'165.74
		16'489'089.54	12'055'280.10	4'433'809.44
		16'489'089.54	16'013'582.20	475'507.34
	31	653'821.55	2'904'587.35	-2'250'765.80
		-	-44'880.00	44'880.00
	31	-3'850'000.00	-1'624'244.03	-2'225'755.97
	34	-4'449'000.00	-4'641'683.70	192'683.70
		8'843'911.09	8'649'059.72	194'851.37

3. PROPOSITION RELATIVE À L'EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

	Année de référence
Bénéfice de l'exercice 2016	8'843'911.09
Bénéfice reporté	467'737.68
Bénéfice au bilan	9'311'648.77
Proposition de répartition du bénéfice au bilan	
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice	3'500'259.75
- dividendes	5'400'000.00
Report à nouveau	411'389.02

4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de CHF)

	2016		2015	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne):				
Résultat de la période	8'844		8'649	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	3'850		5'582	3'958
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	1'052		4'952	
Provisions et autres corrections de valeur	254	1'876	1'165	2'207
Variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	6'631	4'586	7'673	8'322
Délimitations actives	4'634			9'365
Délimitations passives		2'127	1'545	
Autres positions	2'062	310	8'728	449
Dividende de l'exercice précédent		5'400		5'400
Solde	27'327	14'299	38'294	29'701
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Ecritures par les réserves	8		11	
Modification des propres titres de participation	42	49	158	48
Solde	50	49	169	48
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles:				
Participations		580	1'055	
Autres immobilisations corporelles		1'865	187	4'985
Solde		2'445	1'242	4'985
Flux de fonds de l'activité bancaire:				
Obligations de caisse		2'718		3'790
Emprunts	40'000		100'000	
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	51'000		48'000	
Créances hypothécaires		62'235		108'090
Engagements envers les banques		16'158		19'904
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	9'000		53'000	
Engagements résultant de dépôts de la clientèle		28'048	127'318	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		3'272		10'262
Créances sur les banques		15'012	21'772	
Créances sur la clientèle	14'708		20'511	
Opérations de négoce	81		354	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		954		2'062
Immobilisations financières	661			6'628
Liquidités	2'363			225'190
Solde	117'813	128'397	370'955	375'926
Total des sources de fonds	145'190		410'660	
Total des emplois de fonds		145'190		410'660

5. PRÉSENTATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve légale issue du capital	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Bénéfice reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de l'exercice	42'000	39'858	47'433	85'600	428	-218	8'649	223'750
Répartition du bénéfice de l'exercice précédent selon décision de l'Assemblée générale 27 avril 2016								
- dividende							-5'400	-5'400
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			3'209				-3'209	-
- report à nouveau					40		-40	-
Capitaux propres après répartition du bénéfice	42'000	39'858	50'642	85'600	468	-218	-	218'350
Acquisition de propres parts au capital						-49		-49
Aliénation de propres parts au capital						42		42
Bénéfice (perte) résultant d'aliénation de propres parts au capital et dividendes			8					8
Dotations s/bénéfice exercice en cours				3'850				3'850
Bénéfice de l'exercice							8'844	8'844
Capitaux propres à la fin de l'exercice	42'000	39'858	50'650	89'450	468	-225	8'844	231'045
Proposition de répartition du bénéfice de l'exercice en cours								
- dividende							-5'400	-5'400
- attribution à la réserve légale issue du bénéfice			3'500				-3'500	-
- report à nouveau					-56		56	-
Capitaux propres à la fin de l'exercice après répartition du bénéfice	42'000	39'858	54'150	89'450	412	-225	-	225'645

Réserve légale issue du capital

A la suite de la modification de l'art. 5 de la Loi sur l'impôt anticipé, le Conseil d'administration a décidé en 2012 de scinder la Réserve légale générale entre les apports de capital et les dotations effectuées sur les exercices annuels. Par cette adaptation, le Conseil d'administration se réserve le droit de proposer à l'Assemblée générale, dans le futur, de rembourser tout ou partie de cette réserve sans que ces remboursements ne soient considérés comme revenus imposables pour les personnes physiques et ne soient soumis à l'impôt anticipé.

6. ANNEXE

6.1. RAISON SOCIALE, FORME JURIDIQUE ET SIÈGE DE LA BANQUE

La Banque Cantonale du Jura (ci-après appelée: « la Banque ») est une société anonyme au sens de la loi sur la Banque Cantonale du Jura du 26 octobre 1978.

La Banque a son siège et sa direction générale à Porrentruy. La Banque est présente dans 11 localités jurassiennes, à savoir: Porrentruy, Alle, Boncourt, Courgenay, St-Ursanne, Delémont, Bassecourt, Courrendlin, Courroux, Saignelégier et Le Noirmont.

La Banque a pour but de contribuer au développement économique et social du Canton en pourvoyant aux besoins d'argent et de crédits, ainsi qu'en offrant des dépôts d'épargne productifs d'intérêts. Dans le respect d'une saine gestion, la Banque offre les prestations usuelles d'une Banque universelle de proximité.

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas.

6.2. PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION

6.2.1. Principes généraux

Normes

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi fédérale sur les Banques et à son ordonnance et aux directives de la FINMA régissant l'établissement des comptes. Ensemble, elles constituent les prescriptions comptables suisses pour les Banques.

La Banque établit et publie un boucllement individuel statutaire conforme au principe de l'image fidèle.

La Banque ne publie pas de comptes consolidés, les participations majoritaires étant insignifiantes.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation.

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant sont inscrites au passif du bilan. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants:

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie.
- Compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes.
- Compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes. Il est cependant fait usage de la disposition transitoire reportant au 1^{er} janvier 2017 au plus tard la mise en œuvre de cette compensation.
- Compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.
- Compensation des valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés sur la base d'un contrat de netting avec la contrepartie concernée, reconnu et exécutable.

Liquidités

Les montants sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Créances et engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale. Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché efficient au niveau du prix et liquide.

Créances et engagements résultant d'opérations de financements de titres

Le montant des liquidités reçu ou donné en garantie des prêts et emprunts de titres est porté au bilan, intérêts courus y compris. Pour les opérations de mise et prise en pension, seuls les montants en argent qui sont échangés figurent au bilan à leur valeur nominale, si la partie cédante conserve économiquement son pouvoir de disposition. La couverture de la valeur de marché des titres reçus est contrôlée tous les jours. Le produit ou la charge d'intérêt est délimité sur la durée des transactions sous-jacentes.

Les ventes de titres assorties d'une obligation de rachat (Repurchase) et les acquisitions de titres assorties d'une obligation de revente (Reverse Repurchase) sont assimilées à des opérations de financement garanti.

Crédits et Prêts (créances sur la clientèle et créances hypothécaires)

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque répartit les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories. Aucune correction de valeur n'est constituée par la Banque sur les créances appartenant aux catégories 1 à 8. Pour ces créances, le service de la dette est assuré, les sûretés fournies par les clients sont adéquates et les critères de solvabilité sont remplis. Les crédits des catégories 10 et 11 sont compromis et font l'objet de corrections de valeurs individuelles.

Des corrections de valeur forfaitaires à hauteur de 5 % du montant des créances sont constituées pour les crédits de la catégorie 9, qui présente un risque latent de perte pour la Banque. Les prêts de cette catégorie ne font pas l'objet de corrections de valeurs individuelles.

Les positions qui présentent des intérêts échus depuis plus de 90 jours sont dites en souffrance, tandis qu'une créance est considérée comme compromise lorsque les indices probants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant que la Banque peut escompter récupérer, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net de la réalisation des sûretés éventuelles. Les corrections de valeur sont calculées selon un schéma systématique et leurs modifications sont comptabilisées trimestriellement. Les opérations hors bilan telles qu'engagements fermes, garanties et instruments financiers dérivés sont également comprises dans cette évaluation.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable, elle est amortie par le débit de la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur les créances amorties sont portés en diminution du besoin de corrections de valeur de l'année en cours.

Une créance n'est plus considérée comme compromise si les arriérés (capital et intérêts) ont été réglés, le service de la dette a repris normalement, et d'autres critères de solvabilité sont remplis.

Les constitutions et les dissolutions (économiquement plus nécessaires) des corrections de valeurs découlant des risques de défaillance (à titre individuel et forfaitaire), en lien avec les opérations d'intérêt, sont comptabilisées dans les « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêt* ». Les produits des intérêts des positions compromises et en souffrance, ainsi que les montants récupérés sur des créances amorties durant les exercices précédents sont portés en diminution des besoins annuels.

S'agissant des crédits pour lesquels elle a donné un accord de financement se situant dans les limites autorisées et dont l'utilisation est notoirement soumise à des variations fréquentes et marquées, tels que les crédits en compte courant, la Banque utilise pour la comptabilisation des corrections de valeur et provisions nécessaires une méthode simplifiée. Lors de la

première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêt* ». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la Banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Cet ajustement sans incidence sur le résultat est présenté dans la colonne « *Reclassification* » du tableau « *Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux* » de l'annexe.

Opérations de négoce, engagement résultant des opérations de négoce

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Seuls des titres cotés sur des marchés officiels peuvent être acquis. Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et corrigées à la date du bilan selon les cours du marché. Les gains et pertes de cours sont comptabilisés dans le « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ». Les intérêts et dividendes sont comptabilisés dans le « *Produit des intérêts et de dividendes des opérations de négoce* ».

Valeurs de remplacements positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les valeurs de remplacement sont comptabilisées respectivement à l'actif du bilan sous « *Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers* » et au passif du bilan sous « *Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers* ». Les contrats ouverts, avec indication des montants des sous-jacents, sont présentés dans l'annexe.

Les instruments utilisés dans le cadre des **opérations de négoce** sont évalués à leur juste valeur. Celle-ci découle soit du prix résultant d'un marché efficient et liquide, soit du prix offert par les teneurs du marché. Les résultats réalisés et non réalisés sont portés au compte « *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur* ».

Dans le cadre de **la gestion structurelle de son bilan**, la Banque utilise des instruments financiers dérivés pour la couverture des risques de taux. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que l'opération couverte. L'écart entre les valeurs de remplacement positives et négatives est présenté dans le compte de compensation, c'est-à-dire sous « *Autres actifs* » ou « *Autres passifs* ».

Lorsque des contrats sont liquidés avant l'échéance, les gains et pertes réalisés sont délimités sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance prévue à l'origine du contrat.

Les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par des opérations de couverture sont documentés lors de la conclusion des opérations. La Banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations ne remplissant plus ou que partiellement leur fonction initiale sont assimilées, pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

La Banque compense les valeurs de remplacement positives et négatives dans la mesure où il existe avec la contrepartie des conventions de netting reconnues et juridiquement valables.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « *Autres charges ordinaires* » ou « *Autres produits ordinaires* ».

Titres de créances destinés à être conservés jusqu'à l'échéance

Les titres de créances figurant sous cette rubrique sont détenus à long terme, c'est-à-dire en principe jusqu'à l'échéance. Le montant porté au bilan correspond à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée d'échéance résiduelle (« *accrual method* »). Les agios et disagio correspondants sont imputés au résultat des opérations d'intérêt. Les gains et pertes résultant des opérations d'intérêt aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation sont délimités sur la durée résiduelle de l'opération, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance initialement prévue. Les dépréciations de valeur pour raison de solvabilité, de même que les reprises subséquentes, sont comptabilisées immédiatement dans les « *Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêt* ».

Titres de participation et immeubles repris dans le cadre des opérations de crédit destinés à la revente

L'évaluation est effectuée à la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les adaptations de valeur nécessaires sont enregistrées dans les « *Autres charges ordinaires* » ou les « *Autres produits ordinaires* ».

Participations

Sont considérés comme participations, les titres de participation émis par des entreprises, que la Banque détient dans l'intention d'un placement permanent, quelle que soit la part aux voix.

Les participations sont évaluées individuellement, à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les participations jusqu'à CHF 20'000.- sont amorties totalement l'année de leur acquisition.

La Banque examine à chaque date du bilan si la valeur des participations est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur réalisable est la plus élevée des valeurs entre la valeur nette du marché et la valeur d'usage. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable. S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « *Corrections de valeur sur participation, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles* ».

Les gains réalisés lors de l'aliénation de participations sont enregistrés dans la rubrique « *Produits extraordinaires* », les pertes réalisées dans la rubrique « *Charges extraordinaires* ».

Si la Banque peut exercer une influence importante (droit de vote égal ou supérieur à 20%), l'impact d'une utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence (« *equity method* ») est publié dans l'annexe 6 des informations se rapportant au bilan.

Immobilisations corporelles

Les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et qui sont supérieures à la limite d'activation de CHF 25'000, sont activés.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée :

- Les machines, le matériel informatique (*hardware*), le mobilier, les installations et les logiciels acquis ou développés à l'interne sont amortis selon leur durée de vie économique.
- Les immeubles abritant totalement ou partiellement des locaux destinés à l'activité bancaire sont portés au bilan à leur coût d'acquisition diminué d'un amortissement en fonction du degré de vétusté.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position « *Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles* », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence. La durée d'utilisation économique estimée des immobilisations corporelles se résume comme suit :

Immeubles à l'usage de la Banque	max. 50 ans
Matériel informatique, machines et installations	max. 5 ans
Mobilier	max. 8 ans
Logiciels acquis ou développés à l'interne	max. 3 ans

La Banque examine, à la date du bilan, si la valeur de chaque immobilisation corporelle est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes donnant à penser que certains actifs pourraient avoir subi des pertes de valeur. Si elle observe de tels signes, la Banque détermine la valeur réalisable de chaque actif. La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

S'il y a dépréciation, la valeur comptable est ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation de valeur inscrite au débit de la rubrique « *Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles* ».

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la Banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « *Produits extraordinaires* », les pertes réalisées dans la rubrique « *Charges extraordinaires* ».

Valeurs immatérielles

Le bilan de la Banque ne contient pas de valeurs immatérielles.

Engagements de prévoyance

Le personnel de la BCJ est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura.

La Banque assume les coûts de la prévoyance professionnelle des collaborateurs et de leurs survivants conformément aux dispositions légales. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel.

La Banque examine à la date du bilan s'il existe dans l'institution de prévoyance un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels du Fonds de prévoyance, selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière.

Le Conseil d'administration considère que les éventuels excédents de couverture seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours ou pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

Impôts

Les impôts courants sont des impôts récurrents, en règle générale annuels, affectant le revenu et le capital. Les impôts sur les transactions n'en font pas partie. La BCJ paie des impôts cantonaux, communaux, ecclésiastiques et l'impôt fédéral direct.

La Banque impute les impôts dans la période où le revenu est acquis. Les impôts dus au titre du bénéfice courant et du capital imposable sont comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique « *compte de régularisation* » sous déduction des acomptes payés. Les impôts affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « *impôts* » du compte de résultat.

Les dotations aux Réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant de ces Réserves fait partie du capital imposable. Quant aux dotations attribuées au projet « *migration informatique* » - comprise dans les Réserves pour risques bancaires généraux - elles ont été exonérées fiscalement l'année de l'attribution aux Réserves.

Provisions

Les obligations, juridiques ou implicites, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature sont dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit:

- les provisions pour impôts par la rubrique « *Impôts* »
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « *Charges de personnel* »
- les autres provisions par la rubrique « *Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes* », à l'exception des provisions de restructuration.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité bancaire. Elles sont considérées comme fonds propres au sens de l'Ordonnance y relative.

Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « *Variations des réserves pour risques bancaires généraux* ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalement imposées.

A fin 2014, un montant de CHF 4 millions était attribué spécifiquement à la réserve « *Migration informatique* ». Elle a été totalement dissoute en 2015 pour le paiement du solde des frais liés au transfert sur la plateforme Finnova (migration informatique).

Propres titres de créances et de participation

Les propres titres de créances, obligations de caisse et titres du marché monétaire sont compensés avec les positions du passif correspondantes, à l'exception des positions détenues dans le Portefeuille de négoce.

L'achat de propres parts du capital est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction dans la rubrique « *Propres parts du capital* » déduite des capitaux propres. La Banque ne fait pas d'évaluation subséquente.

Dans le cas d'une revente de propres parts du capital, le résultat réalisé est enregistré dans la rubrique « *Réserve légale issue du bénéfice* » et la Banque réduit la position « *Propres parts du capital* » de la valeur d'acquisition des actions propres vendues.

Les dividendes sont directement attribués à la « *Réserve légale issue du bénéfice* ».

Plan de participation

La Banque n'a pas de plan de participation en faveur des organes ou en faveur de son personnel.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation de ces éléments dans les opérations hors bilan se fait à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, la Banque constitue des provisions au passif du bilan.

6.2.2. Changements de principes comptables

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

6.2.3. Saisie des opérations et inscription au bilan

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont prises en compte quotidiennement (principe de la date de conclusion) et évaluées selon les principes indiqués ci-dessus. Le résultat de toutes les opérations conclues est intégré dans le compte de résultat.

Les opérations au comptant sur devises conclues mais non encore exécutées sont inscrites selon le principe de la date de règlement. Entre le jour de conclusion et le jour d'exécution, elles sont présentées à leur valeur de remplacement dans les rubriques «*Valeurs de remplacement positives ou négatives des instruments financiers dérivés*».

6.2.4. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts, et les commissions correspondantes, réputés en souffrance ne sont pas saisis dans le résultat brut des intérêts, mais directement comptabilisés à la rubrique «*Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêt*». Sont considérés comme tels, les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés. Pour ce qui est des crédits en comptes courants, sont considérés comme étant en souffrance les intérêts et les commissions lorsque la limite de crédit est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique «*Produits des intérêts et des escomptes*».

6.2.5. Conversion des monnaies étrangères

Le bilan est valorisé au cours du jour de clôture. Le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans le compte «*Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur*».

Principaux cours de conversion utilisés lors du bouclage :

Monnaie	Année en cours devises	Année précédente devises
EURO	1.07215	1.0830
Dollars US	1.01725	0.9930
Livres sterling	1.25635	1.4720

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux sont valorisés à la juste valeur.

6.2.6. Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

La Banque ne calcule pas les frais de refinancement du portefeuille de négoce. Ils ne sont donc pas portés au débit du résultat des opérations de négoce.

6.3. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est basée sur la politique en matière de risques, approuvée par le Conseil d'administration.

Tout en jouant pleinement son rôle de soutien à l'économie cantonale, la Banque est particulièrement soucieuse de maîtriser les risques qu'elle prend dans le cadre de ses activités.

Les risques susceptibles d'affecter le fonctionnement efficace et les résultats d'un établissement bancaire ne se limitent évidemment pas aux seuls risques de défaillance des débiteurs. Les risques liés à l'évolution future des taux d'intérêt sont également importants, tout comme les risques de marchés et les risques opérationnels.

Le processus de gestion des risques s'étend de la politique de risque à la gestion au sens étroit (reconnaissance, évaluation et gestion de tous les risques), y compris la surveillance et le contrôle. On peut représenter ce processus et les principaux responsables comme suit :

Responsabilité principale

Politique	Conseil d'administration
Identification, évaluation et gestion	Direction
Surveillance	Conseil d'administration et Direction
Contrôle	Conseil d'administration et révision interne

Les différents risques font l'objet de limites précises, dont le respect est surveillé en permanence. La gestion des risques est définie à travers les règlements et les circulaires idoines de la Banque. Elle porte sur les risques suivants :

- Risques de défaillance ;
(clients, contreparties bancaires, gros risques, risques pays, concentration de risques, genre de couverture)

- Risques de marché; (changement de taux d'intérêt, devises, cours de titres, autres risques de marché)
- Risques de liquidités/refinancement; (liquidité de caisse, liquidité globale, approvisionnement, refinancement)
- Risques opérationnels; (exécution de transactions, vérifications de concordance, personnel, relève, pannes de système, juridiques, réputation, contamination, compliance, fiscaux, fraudes internes et externes, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, dommages aux biens physiques)

La Banque a intégré dans son organisation globale la gestion des risques et le contrôle interne. Elle bénéficie ainsi d'une consolidation de tous les risques encourus. Les contrôles mis en place dans les processus de travail, complétés par les rapports établis par la révision interne et l'analyse par la révision externe, constituent un élément clé pour une gestion efficace des risques et du contrôle interne. Ils ont donc un effet positif sur les processus internes. Ces contrôles garantissent par exemple que les éventuelles erreurs au niveau des transactions soient détectées et corrigées à temps. Un rapport semestriel est présenté à la Direction, alors que le Conseil d'administration en prend connaissance une fois par année. La présentation au Conseil d'administration repose sur les nouveaux risques décelés durant l'année sous revue, ceux qui se sont avérés, et les menaces qui pourraient se traduire par de nouveaux risques dans un horizon temps défini. Les risques majeurs sont répertoriés avec probabilité de survenance et impact financier.

RISQUES DE DÉFAILLANCE

Prêts à la clientèle

L'endettement est fonction de la capacité du client à assumer le service de la dette ainsi que de la valeur de nantissement des gages retenue par la Banque. Les hypothèques en deuxième rang doivent être amorties.

La politique de crédit englobe la totalité des engagements. Ceux-ci pourraient entraîner des pertes si les contreparties se trouvaient dans l'incapacité de rembourser leurs engagements.

La Banque limite les risques de crédit en pratiquant une politique de diversification, en se montrant exigeante sur la qualité des débiteurs, et en se couvrant par le biais de normes d'avances adéquates. La qualité des clients est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes. L'organisation des compétences en matière d'octroi de crédits est centrée sur les risques et se caractérise par des filières de décisions courtes. Il s'agit d'être extrêmement attentif dans le cadre du contrôle des avances accordées aux entités présentant un risque de défaillance accru. Pour mesurer et gérer les risques de défaillance, la Banque évalue les clients selon un système de rating comprenant 11 catégories. Ce système permet à la Banque d'appréhender de manière précise les risques propres à chaque crédit et d'en tenir compte de manière adéquate lors de l'élaboration des conditions proposées à la clientèle.

Le système de rating donne à la Banque l'assurance que les conditions proposées à la clientèle sont en adéquation avec les risques. Une actualisation permanente des ratings et une communication régulière avec la clientèle permettent à la Banque d'exercer une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

Des spécialistes en restructuration et en évaluation d'entreprises sont à la disposition de la clientèle et des conseillers pour traiter des questions de nature particulièrement complexe. La gestion centralisée des risques de crédit est assurée par un système moderne d'agrégation et d'analyses des risques de défaillance prenant en compte l'ensemble des secteurs d'activité. Les corrections de valeur et les provisions sont réexaminées et réajustées trimestriellement.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la Banque utilise pour la gestion des risques de contrepartie un système de limites, dont la compétence est fixée au Conseil d'administration. Elle ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie.

Le réexamen de la notation de la contrepartie et, partant de la hauteur de la limite, est annuel. Le contrôle du respect de la limite est permanent. En cas d'événements de marché extrêmes, la Banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément.

RISQUES DE MARCHÉ

Risque de taux

La Banque accorde une attention particulière au risque de taux afin de gérer au mieux le refinancement temporel de ses opérations actives et plus particulièrement la part des prêts à taux fixes qui représente plus de 96 % du total du portefeuille hypothécaire de l'établissement. Pour suivre et gérer sa structure du bilan, la Banque utilise des outils informatiques performants, d'une part, et d'autre part, elle s'est fixée des limites en terme de niveau de fonds propres, de capacité de risques, de rendement prévisionnel et de gaps sur les durées résiduelles. De plus, elle collabore avec un institut spécialisé, SunGard AG, société qui intervient en qualité de consultant technique dans le domaine de l'ALM (Asset & Liability Management).

Les opérations de bilan sont pilotées et surveillées par le comité ALM, dans le cadre de limites fixées annuellement par le Conseil d'administration. Les risques sont notamment couverts par des instruments dérivés dont les contreparties sont de première qualité.

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre les volumes et les échéances des positions figurant au bilan. Pour les positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle), des modèles de portefeuilles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications de la structure des prêts et de l'épargne en fonction de l'évolution des taux du marché. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements de comportement de la clientèle sont à l'origine du risque de taux des positions actives et passives. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts ou la valeur des fonds propres de la Banque. La Banque surveille deux mesures par rapport au risque de taux au bilan, l'évolution de la marge d'intérêt et l'évolution de la valeur des fonds propres. Pour ce faire, elle évalue les variations de la marge par le biais d'analyses dynamiques et le potentiel de pertes entre un scénario probable et des scénarii de stress. Quant à la mesure de la valeur des fonds propres, elle est évaluée par la durée des affaires actives et passives.

Autres risques de marché

Pour limiter les autres risques de marché, qui sont essentiellement des risques de position sur titres de participation et de devises, la Banque a institué un système de limites. Les positions de négoce font l'objet de contrôles périodiques.

RISQUE DE LIQUIDITÉ / REFINANCEMENT

Risque de liquidités et de refinancement

Le risque de liquidité résulte de l'obligation de disposer des moyens de pouvoir faire face chaque jour à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif. La Banque mesure le risque de liquidité sur la base du ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio), indicateur axé sur les flux de trésorerie entre les encours d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) sur le total des sorties nettes de trésorerie des 30 jours prochains.

Le risque de refinancement est piloté par une procédure d'optimisation de la structure du bilan.

Le plan d'urgence relatif à la liquidité est un élément important du concept de crise. Il est défini et justifié par le Comité ALM. Ce plan comprend les processus d'établissement, d'approbation, d'application et de surveillance des scénarii de crise. Après analyse des résultats, le Comité ALM propose au Conseil d'administration des objectifs de profil d'échéances des actifs et des passifs afin de se prémunir contre une crise majeure.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Risques opérationnels

Les risques opérationnels représentent l'ensemble des vulnérabilités pouvant entraîner des pertes pour la Banque (défaillances techniques ou humaines, dans les systèmes de contrôle interne, procédures inadéquates, événements externes, etc.). Afin de maîtriser ces risques, la Banque dispose d'un système de contrôle interne qui est régulièrement vérifié par la révision interne. Cette dernière rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

La Banque a répertorié les risques opérationnels dans un plan de contingence qui est revu annuellement. Par ce plan, la Banque souhaite recenser tous les risques opérationnels dans le but de définir les mesures à prendre et assurer leur suivi. C'est pourquoi la Banque adapte régulièrement ses processus internes visant à maîtriser et à réduire, dans la mesure du possible, ce type de risque en instaurant un système de contrôle interne permanent et régulièrement adapté en fonction du besoin et/ou des nouveautés mises en application.

Pour les risques majeurs, la Banque a élaboré un plan de secours afin d'assurer le service à la clientèle, de permettre l'activité des collaborateurs, d'éviter la défaillance due à un manquement et finalement de limiter les conséquences financières pour la Banque.

A ce titre, l'informatique constitue un domaine majeur où les risques potentiels sont importants. Dès le 1^{er} janvier 2015, la BCJ a migré sur sa nouvelle plate-forme informatique et rejoint la communauté des Banques utilisant le logiciel Finnova et a externalisé les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom IT Services AG.

Compliance et risques juridiques

Le service juridique contrôle le respect par la Banque des dispositions réglementaires en vigueur ainsi que des devoirs de diligence propres aux intermédiaires financiers. Il suit les développements législatifs en cours relatifs aux activités bancaires. Le service juridique veille également à l'adaptation des directives internes aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

Externalisation d'activité (outsourcing)

Dès 2015, la BCJ utilise le logiciel Finnova et externalise les activités liées à l'informatique auprès de la société Swisscom IT Services AG, Fribourg. Les activités de numérisation des documents ainsi que le traitement du trafic des paiements sont effectués par le groupe La Poste Suisse (PostFinance SA et Swiss Post Solutions SA).

Pour la messagerie interbancaire, la Banque utilise les services de Bottomline Technologies SA, Genève.

Ces externalisations font l'objet de contrats de service détaillés, conformément aux directives de la FINMA. Afin de garantir la confidentialité des opérations, les collaborateurs du prestataire de service sont tous soumis au secret bancaire.

Compte tenu de l'évolution toujours plus complexe des opérations boursières et de ses dérivés, la Banque a confié l'administration du service des titres à la Banque Cantonale de Fribourg. Par cette externalisation, la Banque veut maintenir une activité dans ce domaine en s'appuyant sur de hautes compétences reconnues.

Système d'information

Les organes supérieurs sont informés régulièrement sur le bilan, la situation de rentabilité, comprenant également les risques, et sur tout autre événement pouvant influencer la marche des affaires.

6.4. MÉTHODES APPLIQUÉES POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES DE DÉFAILLANCE ET POUR LA DÉTERMINATION DU BESOIN DE CORRECTIONS DE VALEUR

Créances couvertes par hypothèque

Pour les financements de biens immobiliers à usage propre, la Banque actualise annuellement la valeur des gages en se basant sur l'évolution d'indices immobiliers régionaux établis par des prestataires externes. Après validation des nouvelles évaluations, le taux d'avance sur gage est mis à jour. Elle analyse également les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur cette base, la Banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, effectué par des spécialistes, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûreté supplémentaire ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur des immeubles de rapport est déterminée à l'aide d'un modèle de capitalisation des revenus durables estimés. Ce modèle tient compte des données de marché et des taux de vacance. L'état locatif des immeubles de rapport est vérifié régulièrement en fonction de l'importance du crédit et/ou de la valeur d'avance. S'il y a des indices de changements de l'état locatif ou du taux de vacance, la Banque procède à une réévaluation sans attendre l'échéance de la période de réexamen.

Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés régulièrement, notamment en cas de forte variation à la baisse des marchés boursiers. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la Banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la Banque réalise les sûretés.

Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la Banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur la marche des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes annuels audités ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires. Ces informations sont examinées par le département « Analyse des crédits », qui identifiera éventuellement une augmentation des risques. Si tel est le cas, ce département transmettra le dossier au Service des financements spéciaux, qui procédera à une évaluation détaillée et définira avec le conseiller à la clientèle les mesures qui s'imposent. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la Banque constitue une correction de valeur.

Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont identifiés selon la procédure décrite ci-avant. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire. Les corrections de valeur sur les positions à risque sont examinées et déterminées par le Service des financements spéciaux, lequel établit un rapport semestriel à l'attention du Comité des crédits et de la Commission des crédits.

6.5. EVALUATION DES SÛRETÉS DE CRÉDIT

Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axées sur l'utilisation du gage. La valeur des garanties fait l'objet de contrôles périodiques par genre de couverture. Pour l'évaluation des biens immobiliers, la Banque a édicté des procédures. Les immeubles de types artisanal, industriel ou les objets particuliers peuvent faire l'objet d'une expertise externe.

La « valeur vénale », sur laquelle est basée le montant de l'avance, est déterminée de la façon suivante :

- Maison familiale, appartement en PPE, terrain à bâtir : valeur intrinsèque
- Immeuble locatif : valeur de rendement
- Immeuble commercial, hôtel, restaurant : valeur de rendement
- Immeuble artisanal ou industriel : valeur de rendement ou valeur intrinsèque
- Immeuble agricole : valeur licite selon la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR)
- Terrain : valeur de marché

La Banque prend comme base de l'octroi des crédits la valeur la plus basse entre l'estimation interne, le prix d'achat et l'éventuelle estimation externe.

La Banque a une bonne connaissance du marché immobilier dans le canton, ce qui lui permet d'apprécier la plausibilité des estimations retenues.

Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (titres) facilement négociables sont acceptées. La Banque accepte les produits structurés si les investissements font l'objet d'une cotation régulière.

Pour couvrir le risque de marché la Banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

6.6. POLITIQUE D'AFFAIRES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET DE L'UTILISATION DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (« HEDGE ACCOUNTING »)

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

La Banque conclut des contrats d'instruments financiers à des fins de couverture d'opérations actives et passives, principalement pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Utilisation de la comptabilité de couverture « hedge accounting »

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est surtout utilisée en rapport avec les types suivants d'opération :

Opération de base	Couverture par
Créances et engagements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt	Swaps de taux d'intérêt
Achats et ventes de devises	Swaps de devises

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (essentiellement des créances et engagements envers la clientèle, ainsi que des créances hypothécaires) sont groupées par échéance et par monnaie et couvertes à l'aide d'opérations de macro hedge.

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

La Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base. Elle documente, à la conclusion du contrat, l'objectif de l'opération de couverture ainsi que la méthode pour mesurer l'effectivité de la relation de couverture.

Mesure de l'effectivité

Une couverture est considérée comme efficace lorsque les critères suivants sont remplis :

- La couverture est jugée hautement efficace dès sa conclusion et sur toute sa durée
- Il existe un rapport économique étroit entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture sont inverses au regard du risque couvert.
- Le degré de corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture est compris dans une fourchette allant de 80 à 100 %.

Ineffectivité

Une opération de couverture jugée inefficace est aussitôt assimilée à une opération de négoce et le résultat de la fraction inefficace comptabilisé dans la rubrique *Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur*.

6.7. EVÉNEMENT SIGNIFICATIF SURVENU APRÈS LA DATE DU BILAN

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la Banque n'est intervenu après le 31 décembre 2016, date du bilan de la Banque.

6.8. DÉMISSION DE L'ORGANE DE RÉVISION AVANT LE TERME DE SON MANDAT

L'assemblée générale a désigné PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne, comme organe de révision de la Banque. Le premier mandat de révision date de 1997. L'organe de révision ne s'est pas démis de son mandat avant terme. M. Omar Grossi est réviseur responsable depuis 2016.

6.9. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU BILAN

1. RÉPARTITION DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES (ACTIFS ET PASSIFS)

(en milliers de CHF)

	Année de référence	Année précédente
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte des contrats de netting)	-	-
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	62'000	53'000
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opération de mise en pension	62'011	53'047
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	-	-
- dont titres remis à un tiers en garantie	-	-
- dont titres aliénés	-	-

2. PRÉSENTATION DES COUVERTURES DES CRÉANCES ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN AINSI QUE DES CRÉANCES COMPROMISES

(en milliers de CHF)	NATURE DES COUVERTURES			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
PRÊTS (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	33'090	44'260	238'899	316'249
- dont envers des Collectivités de droit public		2'965	152'518	155'483
Créances hypothécaires	1'995'200	78'867	3'534	2'077'601
- dont immeubles d'habitation	1'677'806	78'867	3'534	1'760'207
- dont immeubles commerciaux	13'544			13'544
- dont artisanat et industrie	180'409			180'409
- autres	123'441			123'441
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence	2'028'290	123'127	242'433	2'393'850
Année précédente	2'053'441	56'396	236'486	2'346'323
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)				
Année de référence				2'369'375
Année précédente				2'323'893
HORS BILAN				
Engagements conditionnels	1'306	3'101	38'619	43'026
Engagements irrévocables			30'344	30'344
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			5'912	5'912
Crédits par engagements				
Total hors bilan				
Année de référence	1'306	3'101	74'875	79'282
Année précédente	1'233	2'673	71'931	75'837
	Montant brut	Valeur estimée des sûretés	Montant net	Correctifs de valeurs individuels
CRÉANCES COMPROMISES				
Année de référence	79'671	55'196	24'475	24'475
Année précédente	79'843	57'413	22'430	22'430

3. RÉPARTITION DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (ACTIFS ET PASSIFS)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	Année de référence	Année précédente
Opérations de négoce		
Créances, papiers/opérations du marché monétaire	1'709	1'753
- dont cotés	1'709	1'753
Titres de participation	2'143	2'345
Métaux précieux et matières premières	29	4
Autres actifs de négoce	164	25
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créance		
Produits structurés		
Autres		
Total des actifs	4'045	4'127
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	107	107

ENGAGEMENTS

La banque n'a pas d'opération en cours.

4. PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ACTIFS ET PASSIFS)

(en milliers de CHF)

	INSTRUMENTS DE NÉGOCE		INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives	Volume des contrats négatives	Valeurs de remplacement positives	Volume des contrats négatives	
Swaps sur taux d'intérêts			8'656	28'770	404'000
Contrats à terme sur devises			803	355	89'772
Total avant prise en compte des contrats de netting					
Année de référence			9'459	29'125	493'772
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation			8'656	28'770	404'000
Année précédente			8'505	32'396	511'153
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation			8'391	32'129	429'465
Total après prise en compte des contrats de netting					
Année de référence		2'410		22'117	
Année précédente		-		23'891	
Répartition selon les contreparties (après prise en compte des contrats de netting)					
Valeurs de remplacement positives		-	2'380		30

5. RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers de CHF)	Valeur comptable		Juste valeur	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créance	103'433	103'704	105'595	106'020
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	103'433	103'704	105'595	106'020
Titres de participation	1'317	1'236	1'901	1'837
- dont participations qualifiées (plus de 10% du capital ou des voix)				
Métaux précieux				
Immeubles	350	820	350	820
Total	105'100	105'760	107'846	108'677
- dont titres admis en pension selon les dispositions sur les liquidités	95'526	95'793	97'695	98'120

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	Inférieur à A-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créances	86'492	7'906	-	9'035

La Banque se fonde sur les classes de notation des agences suivantes : Standard & Poor's, Moody's et Fitch, exprimées selon les rating Standard & Poor's.

Les positions sans notations sont des positions de premier ordre, sur des cantons et des villes suisses, non notées par une des trois agences de notation.

6. PRÉSENTATION DES PARTICIPATIONS

(en milliers de CHF)	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence			
				Investissements	Désinvestissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
Participations évaluées selon la mise en équivalence*							
sans valeur boursière	1'100	-1'100	-				
Autres participations							
avec valeur boursière	44	-	44			44	206
sans valeur boursière	2'464	-469	1'996	580		2'576	
Total des participations	3'609	-1'569	2'040	580	-	2'620	206

* L'impact d'une utilisation de la méthode de mise en équivalence sur les participations dans lesquelles la Banque a une influence significative est nul.

7. INDICATION DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DÉTIENT UNE PARTICIPATION PERMANENTE SIGNIFICATIVE, DIRECTE OU INDIRECTE

(en milliers de CHF)

PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

RAISON SOCIALE ET SIÈGE :	ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL (EN 1'000)	PART AU CAPITAL (EN %)	PART AU VOIX (EN %)	DÉTENTION DIRECTE	DÉTENTION INDIRECTE
Immobestate Inv. SA , Fribourg	Société immobilière	50	100%	100%	100%	-
SDEJ , Delémont	Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne	2'200	50%	50%	50%	-
Clinique Le Noirmont , Le Noirmont	Centre de réadaptation cardio-vasculaire	4'105	11%	11%	11%	-

Les sociétés dominées étant insignifiantes dans l'optique des objectifs visés par les comptes consolidés, la Banque n'établit pas de comptes consolidés.

PARTICIPATIONS MINORITAIRES

La Banque possède des participations minoritaires dans les sociétés communes aux banques cantonales suisses, dont les parts sont déterminées en fonction de l'importance des établissements membres :

- Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA , Zurich	Société financière	1'625'000	0.45 %	0.45 %	0.45 %	-
- Caleas SA , Zurich	Société financière	800	0.68 %	0.68 %	0.68 %	-
- Aduno Holding SA , Zurich	Société financière	25'000	0.32 %	0.32 %	0.32 %	-
- SIX Group SA , Zurich	Société de technologie financière	19'500	0.01 %	0.01 %	0.01 %	-
- Swiss Bankers Prepaid Services SA , Grosshöchstetten	Société financière	10'000	0.13 %	0.13 %	0.13 %	-
- Banque Nationale Suisse , Berne et Zurich	Banque centrale	25'000	0.12 %	0.12 %	0.12 %	-

8. PRÉSENTATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de CHF)

	Valeurs d'acquisition cumulées	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la banque	15'092	-6'227	8'865	307		-234	8'938
Autres Immeubles	6'947	-4'081	2'866			-85	2'781
Software acquis séparément ou développés à l'interne	10'309	-10'239	70	1'039		-297	812
Autres immobilisations corporelles *	3'541	-2'554	987	519		-436	1'070
Total des immobilisations corporelles	35'889	-23'101	12'788	1'865	-	-1'052	13'601

* selon durée de vie économique

Le montant des amortissements des immobilisations corporelles correspond aux amortissements planifiés.

Contrat de leasing

La Banque n'a pas conclu de contrat de leasing opérationnel ou financier.

9. PRÉSENTATION DES VALEURS IMMATÉRIELLES

La Banque n'a pas de valeurs immatérielles.

10. RÉPARTITION DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

(en milliers de CHF)	Autres actifs		Autres passifs	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Compte de compensation	18'566	21'886	-	-
Impôts indirects	200	253	341	424
Autres	2'406	1'096	473	700
Total	21'172	23'235	814	1'124

11. INDICATION DES ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DE PROPRES ENGAGEMENTS AINSI QUE DES ACTIFS QUI FONT L'OBJET D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

(en milliers de CHF)	Année de référence		Année précédente	
	Valeur comptable	Engagements	Valeur comptable	Engagements
Actifs nantis / cédés				
Créances sur les banques	8'800	5'679	8'800	5'233
Immobilisations financières	13'718	-	13'920	-
Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	809'122	619'000	672'785	568'000

La Banque n'a pas d'actifs sous réserve de propriété.

Les actifs mis en gage des rubriques « Créances sur les banques » et des « Immobilisations financières » représentent des dépôts de marge auprès des contreparties bancaires en lien avec les instruments financiers dérivés (CSA) et des valeurs mobilières mises en pension auprès de la BNS. Les titres servant de garantie aux opérations de financement de titres sont présentés en annexe 1.

12. INDICATIONS DES ENGAGEMENTS ENVERS LES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE AINSI QUE DU NOMBRE ET DU TYPE DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DE LA BANQUE DÉTENUS PAR CES INSTITUTIONS

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Engagements résultant des dépôts de la clientèle, bons de caisse et emprunts obligataires	6'698	6'887
Nombre d'actions BCJ détenues de valeur nominative CHF 14.–	4'500 actions (0.15%)	4'500 actions (0.15%)

13. INDICATIONS RELATIVES À LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La Banque n'a pas de réserve de cotisations auprès du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCJ.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

	Excédent / insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque *		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		Année de référence	Année précédente			Année de référence	Année précédente
Plan de prévoyance avec excédent	18% **				1'615	1'828	1'899

* Le Conseil d'administration de la BCJ considère que les éventuels excédents de couverture des prochaines années au sens de la norme Swiss GAAP RPC 16 seraient utilisés prioritairement pour reconstituer la réserve de fluctuation de cours à l'objectif défini par le Conseil de fondation d'une part et d'autre part pour constituer des fonds libres. Dès lors, il n'en résulterait aucun avantage économique pour l'employeur.

** Sur la base des comptes non audités du Fonds de prévoyance (derniers comptes audités: 31.12.2015: excédent de couverture: 17 %).

Données générales du plan de prévoyance:

Le personnel de la Banque Cantonale du Jura est assuré, au sens de la Loi sur la Prévoyance professionnelle, auprès du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura. L'organisation, la gestion et le financement de cette Caisse sont régis par la Loi (LPP), les statuts et le règlement en vigueur. Il s'agit d'une caisse en primauté des cotisations.

L'affiliation à la Caisse de retraite est obligatoire pour tous les employés dont le salaire atteint le minimum LPP. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins 125% du montant minimum LPP.

Tous les assurés ont droit aux prestations de retraite dès leur 62^e anniversaire. Moyennant une réduction de leur rente, les assurés ont toutefois la possibilité de partir en retraite anticipée dès l'âge de 58 ans. Le Fonds de prévoyance assure un pont AVS entre l'âge de la retraite et l'âge AVS. L'employeur verse une cotisation extraordinaire unique au moment de l'ouverture du droit à la rente Pont AVS pour le financement qu'elle prélève dans une provision spécifique, constituée pour chaque employé(e) sur 20 ans d'ancienneté.

14. PRÉSENTATION DES PRODUITS STRUCTURÉS ÉMIS

La Banque n'émet pas de produits structurés.

15. PRÉSENTATION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES EMPRUNTS ET PRÊTS DES CENTRALES D'ÉMISSION DES LETTRES DE GAGE

(en milliers de CHF)	Année de référence	Année précédente
Emprunts privés		
Emission 2016; 0,27%, 2016-2026 <i>(non dénonçable par anticipation)</i>	20'000	-
Emission 2016; 0,30%, 2016-2026 <i>(non dénonçable par anticipation)</i>	20'000	-
Emprunt obligataire		
Emission 2015; 0,625%, 2015-2025 <i>(non dénonçable par anticipation)</i>	100'000	100'000
Emprunts et prêts auprès de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA		
Taux moyen	619'000	568'000
	0.88%	1.08%
Aperçu des échéances		
<= 1 an	45'000	54'000
>1 an - <= 2 ans	86'000	45'000
>2 ans - <= 3 ans	58'000	86'000
>3 ans - <= 5 ans	138'000	147'000
5 ans et +	432'000	336'000
Total	759'000	668'000

16. PRÉSENTATION DES CORRECTIONS DE VALEUR, DES PROVISIONS ET DES RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX AINSI QUE DE LEURS VARIATIONS DURANT L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE

(en milliers de CHF)

	Etat à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclas-sifications	Intérêts en souffrance, recouvre-ments	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents							
Provisions pour engagements de prévoyance							
Provisions pour risques de défaillance (sur les opérations hors bilan)	2'532		-1'320				1'212
Provisions pour autres risques d'exploitation	177				41	-43	175
Autres provisions	2'208	-178			213	-335	1'908
Total des provisions	4'917	-178	-1'320	-	254	-378	3'295
Réserves pour risques bancaires généraux*	85'600				3'850		89'450
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	22'430	-338	1'320	200	5'111	-4'248	24'475
- dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	22'430	-338	1'320	200	5'111	-4'248	24'475

* Les dotations aux Réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées sur le revenu et le montant total de ces réserves fait partie du capital imposable.

17. PRÉSENTATION DU CAPITAL SOCIAL

(en milliers)

	Année de référence			Année précédente		
	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)	Valeur nominale totale (CHF)	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende (CHF)
Capital social						
Capital-actions entièrement libéré	42'000	3'000	42'000	42'000	3'000	42'000

L'action est cotée à la SIX sous le No ISIN CH0032991348.
Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales.

Capital autorisé ou conditionnel

Selon l'art. 6 des statuts, la Banque peut procéder à des augmentations de capital autorisées ou conditionnelles de capital aux conditions fixées par le Code des obligations.
Cette possibilité n'est pas utilisée.

Garantie de l'Etat

La République et Canton du Jura garantit les engagements de la Banque dans la mesure où les fonds propres de cette dernière et les créances découlant d'engagements de rang subordonné n'y suffisent pas (art. 6 de la Loi sur la Banque Cantonale du Jura).

Rémunération de la garantie de l'Etat

La Banque rémunère la garantie en versant annuellement à l'Etat un montant compris entre 0,6 et 1 % de ses fonds propres exigibles.

Ceux-ci sont déterminés d'après la législation fédérale sur les banques et sur la base des comptes de l'année précédente.

Après consultation du Conseil d'administration, le Gouvernement fixe chaque année le montant de la rémunération, par voie d'arrêté, en tenant compte de la situation financière de la Banque, notamment de son taux de couverture des fonds propres exigibles, et de la conjoncture.

Taux appliqué: 2015: 0.70 % ; 2016: 0.70 %.

18. NOMBRE ET VALEURS DES DROITS DE PARTICIPATION OU DES OPTIONS SUR DE TELS DROITS ACCORDÉS À TOUS LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION AINSI QU'ÀUX COLLABORATEURS ET INDICATIONS CONCERNANT D'ÉVENTUELS PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS

La Banque n'a pas instauré de plan d'intéressement.

19. INDICATION DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES LIÉES

(en milliers de CHF)

	Créances		Engagements	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Participants qualifiés	40'000	40'000	10'602	16'913
Sociétés du groupe	21	20	1'894	1'837
Sociétés liées *	14'413	14'946	22'391	30'232
Affaires d'organes	5'666	7'176	2'294	1'466

* Etablissements de droit public du canton et entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Il n'existe pas d'opération hors bilan significative avec des personnes proches.

Les prestations fournies (taux d'intérêt, opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédits, rémunération de dépôts) sont facturées aux mêmes tarifs que s'il s'agissait de parties tierces, excepté pour la direction (voir annexe 22).

20. INDICATION DES PARTICIPANTS SIGNIFICATIFS

(en milliers de CHF)

	Année de référence		Année précédente	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote				
Avec droit de vote				
- Participation légale de la République et Canton du Jura	21'420	51.00%	21'420	51.00%
- Participation de la République et Canton du Jura	1'958	4.66%	1'958	4.66%
- Participation de la Banque Cantonale Neuchâteloise	3'872	9.22%	3'872	9.22%
- Participation de la Banque Cantonale de Zurich	3'199	7.62%	3'199	7.62%
- Participation de la Banque Cantonale Vaudoise	2'032	4.84%	2'032	4.84%

21. INDICATION RELATIVE AUX PROPRES PARTS DU CAPITAL ET À LA COMPOSITION DU CAPITAL PROPRE

	Nombre de titres	Prix moyen
Actions de valeur nominale CHF 14.-, au porteur		
Stock au début de l'exercice	3'543	61.40
- Achats	875	55.35
- Ventes	-755	55.62
Stock à la fin de l'année de référence	3'663	61.42

Gain ou perte lors d'aliénation

Le gain résultant de l'aliénation des propres actions a été porté au crédit de la réserve légale issue du bénéfice (cf. tableau 5).

Engagements conditionnels

La Banque n'a pas d'engagements conditionnels en relation avec des propres titres de participation.

Sociétés et fondations proches

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura SA détient 4'500 actions BCJ.

Réservations pour plan d'intéressement des collaborateurs, emprunts convertibles ou à option

Néant.

Transactions avec des participants

La Banque n'a pas effectué de transactions avec des participants.

Réserves non distribuables

Il n'existe pas de restrictions statutaires d'utilisation des réserves légales issues du bénéfice tant que cette réserve et la réserve légale issue du capital sont, à elles deux, supérieures à la moitié du capital-actions (CHF 21'000'000). La Banque maintient ces réserves à des fins de gestion du ratio de fonds propres réglementaires.

22. INDICATIONS SELON L'ORDONNANCE CONTRE LES RÉMUNÉRATIONS ABUSIVES DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES.

La BCJ est soumise à l'article 763 du Code des obligations alors que l'Ordonnance contre les rémunérations s'applique aux sociétés anonymes soumises aux articles 620 à 762 du CO. Elle n'est donc pas concernée par cette Ordonnance.

Art 763 CO: «Les dispositions concernant les sociétés anonymes ne sont pas applicables aux sociétés ou établissements tels que banques, caisses d'assurance, entreprises électriques créés par des lois cantonales spéciales et administrées avec le concours des autorités publiques, si le canton est subsidiairement responsable de leurs obligations et encore que la totalité ou une fraction du capital soit divisé en actions et fournie par des particuliers.»

ORGANES DE LA BANQUE : CRÉDITS ET PRÊTS, RÉMUNÉRATION ET PARTICIPATIONS

Nom	Fonction	Rémunération		Charges sociales à charge de l'employeur	Nombre d'actions détenues	Prêts** en milliers
		fixe	variable*			
Conseil d'administration						
Mme Pamberg	Présidente (dès le 29.04.16)	97'300		21'723	100	
M. Sanglard ⁴⁾	Président (jusqu'au 28.04.16)	43'300	10'000	9'586	3'000	
M. Schaad ¹⁾	Vice-président (dès le 29.04.16)	35'100			²⁾	
M. Lang	Vice-président (jusqu'au 28.04.16)	13'300		3'082	250	
Mme Thibaudeau	Membre	17'300		1'079		
M. Bichsel ¹⁾	Membre	30'240			³⁾	
M. Humard	Membre	24'300		1'515	100	
M. Lachat	Membre	28'000		1'743	100	2'600
M. Budry	Membre	18'700		1'162	200	
Total		307'540	10'000	39'890	3'750	2'600
Direction						
M. Valley	Directeur général	246'950	80'000	67'403	250	354
M. Cramatte	Membre de direction				200	
M. Jobé	Membre de direction (jusqu'au 30.04.16)				500	
Mme Kohler	Membre de direction				200	
M. Piquerez	Membre de direction				240	
M. Chapuis	Membre de direction (dès le 01.02.16)				200	
M. Ramseyer	Membre de direction				200	1'109
Total		1'168'183	287'000	307'785	1'790	3'066

¹⁾ rémunération versée à leur employeur respectif

²⁾ représentant de la Banque Cantonale Neuchâteloise, actionnaire pour 276'600 actions

³⁾ représentant de la Banque Cantonale Vaudoise, actionnaire pour 145'110 actions

⁴⁾ rémunération variable représentant le cadeau de départ du Président

* A valoir sur l'exercice, mais versées en 2017

** Il s'agit de prêts garantis principalement par des cédulas hypothécaires

- Le Conseil d'administration, sur préavis de la Commission de politique RH et de rémunération, est compétent pour fixer annuellement les rétributions des membres du Conseil d'administration et de la Direction. Les administrateurs perçoivent des indemnités fixes. Aucune rémunération n'est versée par rapport à la performance. Les administrateurs de la Banque font partie intégrante du cercle des assurés du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la Banque Cantonale du Jura, pour le revenu obtenu dans le cadre des activités de la Banque et pour autant que les indemnités annuelles atteignent au moins le montant minimum fixé dans le Règlement. L'enveloppe des primes pour l'ensemble des collaborateurs est également fixée par le Conseil d'administration en fonction des résultats annuels. Sur le montant décidé, il attribue la part revenant à chaque membre de la Direction, en fonction des objectifs réalisés.
- Les membres du Conseil d'administration n'ont pas droit à des conditions particulières. Les membres de la Direction ainsi que l'ensemble du personnel, y compris les retraités, bénéficient d'un taux de faveur de 1 % par rapport au taux de base sur les avances à taux variable accordées par la banque. En ce qui concerne les prêts fermes, le taux appliqué est de 0,4 % inférieur au taux de la clientèle.
- La BCJ n'a pas de crédits ou de prêts non conformes à la pratique du marché consentis aux proches des membres du Conseil d'administration.

23. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(en milliers de CHF)

	À VUE	DÉNONÇABLE	DURÉE D'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE					TOTAL
			Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	immobilisé	
ACTIFS / INSTRUMENTS FINANCIERS								
Liquidités	324'354							324'354
Créances sur les banques	30'532		14'869					45'401
Créances résultant d'opérations de financement de titres								-
Créances sur la clientèle	28'002	39'355	28'208	34'184	104'963	81'537		316'249
Créances hypothécaires	471	60'763	213'065	272'682	944'204	586'416		2'077'601
Opérations de négoce	4'045							4'045
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	9'459							9'459
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Immobilisations financières	1'317		2'505	8'274	60'660	31'994	350	105'100
Corrections de valeurs	-24'475							-24'475
Année de référence	373'705	100'118	258'647	315'140	1'109'827	699'947	350	2'857'734
Année précédente	366'575	108'903	216'788	312'098	1'160'746	633'461	820	2'799'391
FONDS ÉTRANGERS / INSTRUMENTS FINANCIERS								
Engagements envers les banques	4'406		6'000		10'000	2'000		22'406
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			62'000					62'000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	488'337	1'002'043	135'931	20'000	79'000	49'750		1'775'061
Engagements résultant des opérations de négoce								-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	29'125							29'125
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur								-
Obligations de caisse			383	1'142	5'635	7'720		14'880
Emprunts et prêts des lettres de gage			20'000	25'000	282'000	432'000		759'000
Année de référence	521'868	1'002'043	224'314	46'142	376'635	491'470	-	2'662'472
Année précédente	557'361	940'088	310'559	65'959	345'402	393'298	-	2'612'667

6.10. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

(en milliers de CHF)

24. RÉPARTITION DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

	Année de référence	Année précédente
Engagements de couverture de crédit et similaires		
Garanties de prestation de garantie et similaires	43'026	41'763
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		
Autres engagements conditionnels		
Total des engagements conditionnels	43'026	41'763
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
Total des créances éventuelles	-	-

25. RÉPARTITION DES CRÉDITS PAR ENGAGEMENTS

La Banque n'a pas de crédits par engagement à la date du bilan.

26. RÉPARTITION DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

La Banque n'a pas d'opération fiduciaire à la date du bilan.

6.11. INFORMATIONS SE RAPPORTANT AU COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers de CHF)

27. RÉPARTITION DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DE L'OPTION DE JUSTE VALEUR

Résultat de négoce provenant des:	Année de référence	Année précédente
- Devises	4'138	4'378
- Métaux précieux	31	35
- Titres	66	-155
- Instruments financiers dérivés		
Total du résultat de négoce	4'235	4'258

28. INDICATIONS D'UN PRODUIT DE REFINANCEMENT SIGNIFICATIF DANS LA RUBRIQUE «PRODUIT DES INTÉRÊTS ET DES ESCOMPTE», AINSI QUE DES INTÉRÊTS NÉGATIFS SIGNIFICATIFS

Intérêts négatifs sur les affaires actives (réduction des produits d'intérêts)	24	12
Intérêts négatifs sur les affaires passives (réduction des charges d'intérêts)	1'555	901

29. RÉPARTITION DE LA RUBRIQUE CHARGES DE PERSONNEL

Appointements (indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et allocations supplémentaires)	12'348	12'193
Prestations sociales	3'122	3'352
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant de l'institution de prévoyance		
Autres charges de personnel	278	242
Total	15'748	15'787

30. RÉPARTITION DE LA RUBRIQUE AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Coût des locaux	1'319	1'123
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	4'466	4'632
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	39	56
Honoraires de la société d'audit	230	251
- dont honoraires d'audit	230	241
- dont honoraires pour autres prestations de service	-	10
Autres charges d'exploitation	4'475	4'661
- dont Rémunération de la garantie de l'Etat	782	760
Total	10'529	10'723

31. COMMENTAIRES DES PERTES SIGNIFICATIVES, DES PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES AINSI QUE DES DISSOLUTIONS SIGNIFICATIVES DE RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX ET DE CORRECTIONS DE VALEURS ET PROVISIONS LIBÉRÉES

Produits extraordinaires

Suite à la vente de sa participation, en 2014, de 0,90% dans Swisscanto Holding AG, la BCJ a réalisé un produit de vente d'environ CHF 3,9 millions de francs et un bénéfice comptable d'environ CHF 2,9 millions de francs en 2015. Une rémunération complémentaire peut être perçue durant la période 2016-2018, en fonction de la contribution de la BCJ au résultat commercial futur. En 2016, la Banque a perçu un montant de CHF 0,62 million.

Réserves pour risques bancaires généraux

La variation de la réserve est liée à la dotation de CHF 3'850'000 décidée par le Conseil d'administration sur le résultat opérationnel de l'exercice après éléments extraordinaires.

32. INDICATIONS ET MOTIVATION DES RÉÉVALUATIONS DE PARTICIPATIONS ET D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES JUSQU'À CONCURRENCE DE LA VALEUR D'ACQUISITION

La Banque n'a pas procédé à des réévaluations de ses actifs.

33. PRÉSENTATION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL RÉPARTI ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SELON LE PRINCIPE DU DOMICILE DE L'EXPLOITATION

L'activité de la banque est uniquement en Suisse.

34. PRÉSENTATION DES IMPÔTS COURANTS ET LATENTS, AVEC INDICATION DU TAUX D'IMPOSITION

(en CHF)	Année de référence	Année précédente
Charges fiscales sur le revenu et le capital	4'449'000	4'641'684
La Banque ne constitue pas de provisions pour impôts différés car toutes ses réserves sont fiscalisées.		
Taux d'imposition moyen pondéré sur le résultat opérationnel *	25.9%	24.5%

* Le résultat opérationnel, selon Compte de résultat, est ajusté, pour 2015, de l'utilisation de la Réserve pour risques bancaires généraux « Projet informatique » et des produits extraordinaires; pour 2016, des produits extraordinaires.

35. INDICATIONS SUR LE RÉSULTAT PAR DROIT DE PARTICIPATION COTÉ

Résultat de la période en CHF	8'843'911	8'649'060
Nombre moyen d'actions en circulation	3'000'000	3'000'000
Résultat dilué par action en CHF	2.95	2.88
Résultat non dilué par action en CHF	2.95	2.88

Le résultat non dilué par action s'obtient en divisant le bénéfice de l'exercice par le nombre d'actions en circulation. La Banque n'ayant pas de plan de participation des collaborateurs, il n'y a pas d'effet de dilution.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION





Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Banque Cantonale du Jura Porrentruy

Rapport sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Cantonale du Jura, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 42 à 74) donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables applicables aux banques (Circ.-FINMA 15/1) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la société.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



- Caractère significatif global: CHF 833'600, soit 5% du résultat opérationnel (à savoir le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires).
- Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux afin d'émettre une opinion d'audit portant sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, compte tenu de la structure de la Banque, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et du secteur d'activité de la Banque.

L'évaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires a été identifiée comme élément clé de l'audit.



Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, comme par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la Direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessus. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

<i>Caractère significatif global</i>	CHF 833'650
<i>Comment l'avons-nous déterminé?</i>	5% du résultat opérationnel (étant le résultat de la période avant impôts, avant variations des réserves pour risques bancaires généraux et avant éléments extraordinaires)
<i>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</i>	Nous avons choisi le résultat opérationnel comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance de la Banque, et d'une grandeur de référence généralement reconnue dans le secteur financier.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global de la société et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Éléments clés de l'audit

Evaluation des créances sur la clientèle et des crédits hypothécaires

Comme décrit à l'annexe 6 du rapport de gestion 2016, la Banque octroie des crédits hypothécaires et des crédits commerciaux (82% du total des actifs ou CHF 2'393.8 millions).

Nous considérons le processus d'identification des créances présentant des signes de défaillance comme un élément clé de l'audit, compte tenu de l'importance du portefeuille de crédits. En outre, la détermination du montant des corrections de valeur individuelles s'appuie sur la capacité de remboursement du débiteur et/ou la valeur de liquidation des gages dont l'appréciation peut être influencée par des facteurs subjectifs. De surcroît, la Banque constitue une provision forfaitaire pour couvrir le risque de dépréciation latent sur la base d'un historique de perte.

La Banque dispose d'un système d'alerte qui permet à ses différents organes d'identifier et d'analyser le risque de défaut, de prendre les mesures conservatoires et de déterminer les corrections de valeur nécessaires.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des créances sur la clientèle et des créances hypothécaires, ainsi que les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin en corrections de valeur individuelles et forfaitaires sont décrits dans l'annexe aux comptes annuels (page 48).

Manière dont les éléments clés ont été examinés

Nous avons vérifié et testé les contrôles clés encadrant l'activité de crédits :

- Contrôles relatifs à l'identification des signes de défaillance afin de déterminer le périmètre des créances en souffrance et/ou compromises ;
- Contrôles relatifs à la détermination du montant des corrections de valeur individuelles, y compris la détermination de la valeur de marché des sûretés ;
- Contrôle de la détermination des corrections de valeur forfaitaires selon la classe de risque.

En outre, sur la base de tests par sondage, nous avons vérifié :

- que les dossiers de crédit sélectionnés ont été attribués à la classe de risque correspondante ;
- que les rapports d'alertes générés automatiquement sont fiables ;
- que la valeur de marché des sûretés a été établie, respectivement mise à jour, conformément aux pratiques de marché ;
- que le montant des corrections de valeur individuelles et forfaitaires a été déterminé conformément aux principes comptables.

Sur la base de nos procédures d'audit, des tests de contrôle et de détail, nous jugeons approprié le montant des corrections de valeur individuelles et forfaitaires sur le portefeuille de crédits.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables applicables aux banques (Circ.-FINMA 15/1) et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la société. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a de plus la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le Conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvegarde prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le Conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un



élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui y seraient liées excéderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Omar Grossi', written over a light blue grid background.

Omar Grossi
Expert-réviseur
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stefania Caracciolo', written over a light blue grid background.

Stefania Caracciolo
Expert-réviseur

Lausanne, le 13 mars 2017

RATIOS DE FONDOS PROPRES ET DE LIQUIDITÉS



RATIOS DE FONDS PROPRES ET DE LIQUIDITÉS

FONDS PROPRES EXIGIBLES ET FONDS PROPRES EXISTANTS (NON AUDITÉS)

(en milliers de CHF)

Méthodes utilisées

Risques de crédit : Approche standard internationale (AS-BRI)
 Risques de marché : Approche «de-minimis»
 Risques opérationnels : Approche de l'indicateur de base

	Année de référence	Année précédente
Fonds propres pouvant être pris en compte		
Capital social	42'000	42'000
Réserves pour risques bancaires généraux	89'450	85'600
Réserve légale issue du capital, Réserve légale issue du bénéfice et Bénéfice reporté	94'420	90'968
Propres parts du capital	-225	-218
Fonds propres de base (Tier 1)	225'645	218'350
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	-	-
Fonds propres pouvant être pris en compte totaux (Tier 1 et Tier 2)	225'645	218'350
Fonds propres nécessaires (non audités)		
Risques de crédit	104'709	103'789
Risques non liés à des contreparties	1'116	1'083
Risques de marché	540	342
Risques opérationnels	6'591	6'453
Fonds propres minimaux requis	112'956	111'667
Actifs pondérés par le risque	1'411'950	1'395'838
Volant anticyclique	14'301	15'375
en % des positions pondérées en fonction des risques	1.0%	1.1%
Ratios de fonds propres		
Ratio CET 1 (fonds propres de base durs en % des positions pondérées par le risque)	15.98%	15.64%
Tier 1 ratio (part des fonds propres par rapport au total des fonds propres requis)	15.98%	15.64%
<i>ajusté du volant anticyclique 2% (sur bâtiments d'habitation)</i>	<i>14.97%</i>	<i>14.54%</i>
Taux de couverture des fonds propres requis en %	200%	196%
Taux de couverture des fonds propres requis en % (ajusté du volant anticyclique)	187%	182%
Exigences minimales requises		
Niveau minimum de fonds propres par rapport aux actifs pondérés par le risque	100%	8.0%
Objectif de fonds propres CET1 majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)		8.4%
Objectif de fonds propres T1 majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)		10.0%
Part de fonds propres par rapport aux actifs pondérés par le risque (avec volant de sécurité exigé pour banques de catégorie 4)	140%	11.2%
Objectif de fonds propres réglementaires majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)		12.2%
Objectif stratégique défini par la banque	200%	16.0%
Ratio de levier selon circulaire Finma 15/3		
Capitaux propres selon Tier 1	225'645	218'350
Exposition globale	2'934'574	2'933'521
Ratio de levier	7.7%	7.4%

Bâle III

Outre les fonds propres minimaux requis au titre aux risques de crédit, risques de marché et risques opérationnels, l'ordonnance sur les fonds propres stipule que les banques doivent détenir un volant de fonds propres (pour la BCJ, la marge de 40% correspond à la catégorie 4 de la classification Finma, basée sur la taille des établissements concernés), ainsi que des fonds propres additionnels (volant anticyclique) afin d'être en mesure de faire face aux risques non pris en compte par les exigences minimales de fonds propres et de garantir le respect de ces normes également en cas d'événements défavorables. Le volant anticyclique renforce la capacité de résistance du secteur bancaire face aux risques d'une croissance excessive du crédit en obligeant les banques à détenir davantage de fonds propres. Le Conseil fédéral a activé le volant anticyclique à hauteur de 1% sur les bâtiments d'habitation dès le 30.09.2013. Il a relevé ce taux à 2% dès le 30.06.2014.

Dès 2000, le Conseil d'administration s'est fixé pour objectif de détenir en fonds propres effectifs le double des fonds propres exigibles. Ce taux est justifié par l'étroitesse du marché jurassien, la taille de la banque et un marché peu diversifié.

RATIO DE LIQUIDITÉS À COURT TERME (LCR)

(en milliers de CHF)

Moyenne trimestrielle
des données mensuelles

	1 ^{er} trimestre		2 ^e trimestre		3 ^e trimestre		4 ^e trimestre	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	325'107	239'756	327'394	291'991	351'605	336'670	337'145	330'273
Somme nette des sorties de trésorerie	350'087	160'359	354'079	247'359	346'957	311'628	329'890	357'853
Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)	93%	151%	93%	118%	102%	111%	102%	92%
Exigences minimales requises*	70%	60%	70%	60%	70%	60%	70%	60%

* Les exigences minimales augmentent progressivement de 10% par année pour atteindre le taux de 100% au 01.01.2019.

ADRESSES



SIÈGE :

2900 PORRENTUUY

Rue de la Chaumont 10
Tél. 032 465 13 01
Fax 032 465 14 95
E-mail: bcj@bcj.ch
Internet: www.bcj.ch

SUCCURSALES :

2900 PORRENTUUY

Rue des Malvoisins 23
Tél. 032 465 13 01
Fax 032 465 14 95

2800 DELÉMONT

Place de la Poste 2
Tél. 032 421 15 01
Fax 032 465 14 95

2350 SAIGNELÉGIER

Place du 23 Juin 1
Tél. 032 952 16 01
Fax 032 465 14 95

AGENCES :

2942 ALLE

Rue de l'Eglise 3
Tél. 032 465 14 70
Fax 032 465 14 95

2950 COURGENAY

Route de Courtemblin 3
Tél. 032 465 14 74
Fax 032 465 14 95

2800 DELÉMONT

Place de la Liberté 2
Tél. 032 421 15 76
Fax 032 465 14 95

2854 BASSECOURT

Rue des Grands-Prés 2
Tél. 032 421 15 70
Fax 032 465 14 95

2830 COURRENDLIN

Route de Vicques 1
Tél. 032 421 15 72
Fax 032 465 14 95

2340 LE NOIRMONT

Rue du Doubs 1
Tél. 032 952 16 70
Fax 032 465 14 95

2926 BONCOURT

Route de France 3
Tél. 032 465 14 72
Fax 032 465 14 95

2822 COURROUX

Place des Mouleurs 4
Tél. 032 421 15 74
Fax 032 465 14 95

IMPRESSUM

25^e Festival du Chant du Gros

Photographies: Roger Meier, agence Bist

Autres photographies:

- Jacques Bélat: pages 38 et 39
- Géraud Siegenthaler: pages 20, 25-27, 31-32

Réalisation graphique: Ivan Brahier - www.ruedunord.ch

Impression: Imprimerie Le Franc-Montagnard SA, Saignelégier

Le Rapport de gestion, tiré à 5000 exemplaires, est imprimé sur Cocoon Silk, papier 100 % recyclé et certifié Ecolabel Européen. L'utilisation de ce papier a permis d'économiser, par rapport à un papier non recyclé:

- 2'029 kg de matières envoyées en décharge
- 272 kg de CO₂ équivalent à 2'784 km parcourus en voiture européenne moyenne
- 76'729 litres d'eau
- 4'311 kWh d'énergie
- 3'297 kg de bois





The page contains a large amount of extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the paper. The text is too light to be accurately transcribed.



Ma banque